RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

2015
2016

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

2015
2016

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-76651-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-76652-0 (version électronique)

© Gouvernement du Québec 2016

LETTRES DE TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Québec, le 21 septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport fait état des résultats obtenus à l'égard des engagements pris par le Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyens et des objectifs de son plan stratégique pour l'exercice financier 2015-2016. Il expose également les efforts consentis par le Ministère en matière de développement durable ainsi que de la vitalité et de l'occupation des territoires.

De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, informationnelles et financières du Ministère et répond aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Philippe Couillard

Québec, le 19 septembre 2016

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Conseil exécutif, qui fait état des résultats obtenus et des principales réalisations dans les domaines sous la responsabilité du Ministère.

Cette année, tout en continuant la réalisation de sa mission et de ses mandats, le Ministère s'est inscrit dans une dynamique de changements visant l'amélioration de ses processus et de ses modes de gestion.

Ainsi, le Ministère a procédé à l'intégration de toutes les directions des communications sectorielles en vue de consolider son offre de service dans un souci de rendre une information juste et accessible pour la population.

En vue d'améliorer les pratiques et les modes de gestion, le Ministère s'est doté d'une nouvelle structure de gouvernance. Cette dernière renforce la prise de décision stratégique et la rend plus participative. Dans ce contexte, le Ministère s'est doté, notamment, d'une nouvelle approche dans l'élaboration de ses documents stratégiques.

Le présent rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus par l'ensemble des membres du personnel du Ministère, que je remercie pour leur implication et leurs efforts déployés pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Juan Roberto Iglesias

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration attestant la fiabilité 1

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne 1

Section 1 – Présentation générale du ministère du Conseil exécutif

Mission, vision, valeurs 3

Organisation administrative 4

Fait saillants 9

Nouvelle structure de gouvernance 9

Renforcement de la gestion et de la coordination de la communication gouvernementale 14

Distinctions du Ministère 14

Section 2 – Résultats 2015-2016

Résultats en lien avec les engagements pris dans le Plan stratégique 2015-2017 15

Orientation 1 – Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement 15

Orientation 2 – Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec 40

Orientation 3 – Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante 57

Résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens 60

Résultats relatifs au développement durable et aux changements climatiques 61

Résultats relatifs aux mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires 68

Section 3 – Utilisation des ressources

Ressources humaines 71

Ressources financières 75

Ressources informationnelles 79

Bonis au rendement 80

Section 4 – Autres exigences

Accès à l'égalité en emploi 81

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 86

Allègement réglementaire et administratif 87

Égalité entre les femmes et les hommes 87

Emploi et qualité de la langue française 88

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service 89

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec 90

Politique de financement des services publics 90

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 90

Annexe – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2016 93

Liste des tableaux 95

Liste des graphiques 97

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2017, le Plan d'action de développement durable 2008-2015 (prolongé jusqu'au 31 mars 2016) et à l'égard de l'occupation et de la vitalité des territoires ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

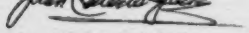

Juan Roberto Iglesias
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Québec, le 16 septembre 2016

Monsieur Juan Roberto Iglesias
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen du *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

André Bélanger, CPA, CA
Secrétariat du Conseil du trésor

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

SECTION 01

Le Conseil exécutif a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État.

Le Conseil exécutif forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Il a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales.

Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité du soutien à la prise de décision gouvernementale pour certains secteurs ou domaines, dans le cadre de mandats particuliers confiés par le gouvernement.

Enfin, le ministère du Conseil exécutif coordonne également la communication gouvernementale.

VISION

Une équipe forte de son savoir-faire et engagée dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour une société prospère

VALEURS

INTÉGRITÉ
TRANSPARENCE
EXCELLENCE
RIGUEUR
INNOVATION
FIERTÉ

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décisions ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son plan d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

ENJEU UNIQUE

Efficacité, cohérence et intégrité de l'action gouvernementale

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du Gouvernement du Québec.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. De même, il assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable ;
- le Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le Gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, et plus particulièrement de son cadre électoral, pour élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, pour modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même que pour promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
- Le Secrétariat aux affaires maritimes a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes, en plus de soutenir et d'assister le ministre délégué aux Affaires maritimes ainsi que le Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime dans leurs mandats.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général de même que le Secrétariat du Conseil exécutif où l'on retrouve le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. L'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel sont assurés par la Direction générale de l'administration.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF AU 31 MARS 2016

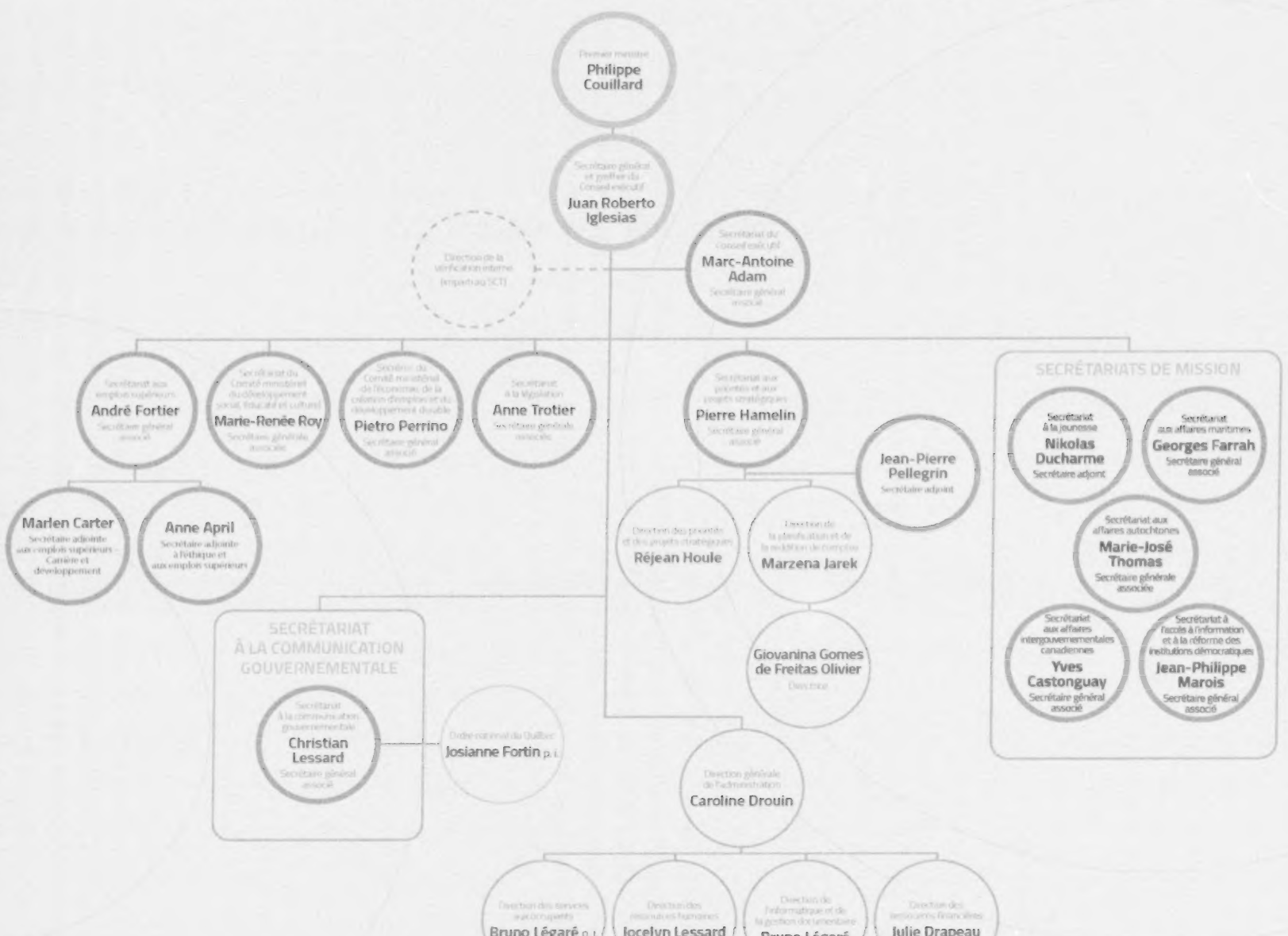

SECRÉTARIAT À LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

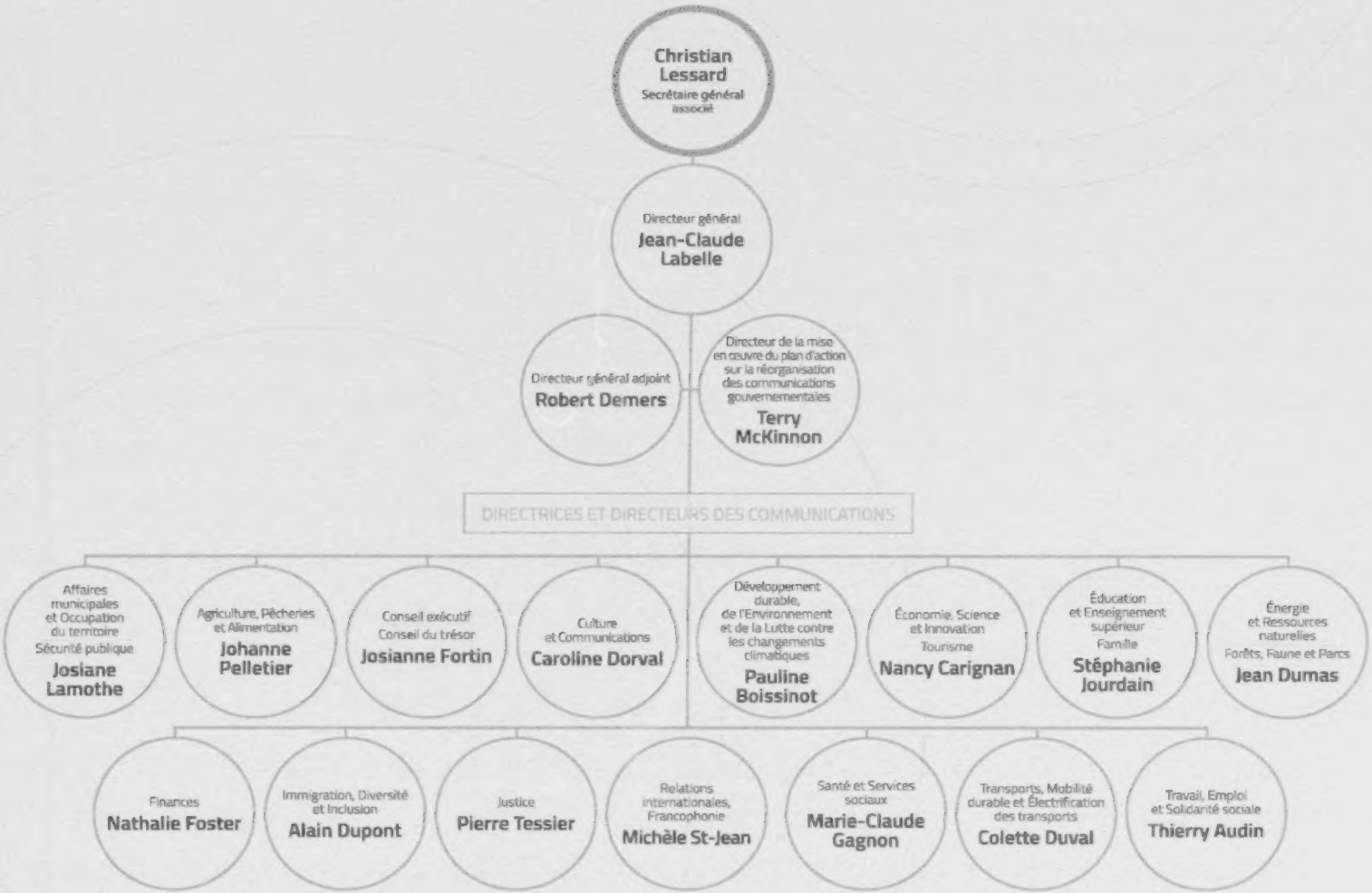

SECRÉTARIATS DE MISSION

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES MARITIMES

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

SECRÉTARIAT À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

FAIT SAILLANTS

NOUVELLE STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le 15 octobre 2015, le Ministère s'est doté d'une nouvelle structure de gouvernance pour renforcer sa capacité de prise de décision stratégique et pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette structure est composée d'un comité de gouvernance et de trois comités permanents, présidés par des secrétaires généraux associés et portant sur les sujets suivants :

- Planification et reddition de comptes ;
- Ressources humaines et développement organisationnel ;
- Sécurité, information et continuité des activités.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance soutient et conseille le secrétaire général dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques et de la gestion globale du Ministère. Ce forum est le lieu privilégié pour discuter des questions telles que la planification stratégique, le développement organisationnel, la sécurité de l'information, l'innovation et la performance organisationnelle. Ce comité est présidé par le secrétaire général. Tous les secrétaires généraux associés du Ministère ainsi que le secrétaire adjoint à la jeunesse en sont membres.

Le mandat du Comité de gouvernance consiste à :

- fournir des avis et des recommandations au secrétaire général sur les grandes orientations du Ministère en matière de planification et de gestion, incluant la mission, les valeurs et le développement organisationnel ;
- recommander, pour approbation du secrétaire général, tout élément du cadre de gestion du Ministère (politiques et directives ministérielles) et, au besoin, des changements à y apporter ;
- exercer une surveillance globale du Ministère en matière d'éthique, de conformité et de transparence ou sur toute autre matière, à la demande du secrétaire général, notamment en suivi de recommandations du Comité de vérification interne ;
- recommander, pour approbation du secrétaire général, les documents publics de reddition de comptes ministérielle ;
- remplir les obligations et les attributions des comités prévus aux politiques, lois, directives et règlements gouvernementaux et ministériels pour soutenir le secrétaire général dans la mise en œuvre de ces dispositions ;
- assurer la concertation, la coordination et la cohérence des actions ministérielles.

Résultats 2015-2016 : le Comité de gouvernance a tenu trois rencontres.

COMITÉ PERMANENT EN PLANIFICATION ET REDDITION DE COMPTES

Le Comité permanent en planification et reddition de comptes (CP-PRC) soutient les travaux du Comité de gouvernance et fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires qui lui sont attribués ainsi qu'à tout autre sujet connexe, à sa demande. Le CP-PRC est composé de quatre secrétaires généraux associés et d'un secrétaire adjoint, désignés par le Comité de gouvernance. Le secrétaire général associé aux priorités et aux projets stratégiques en assure la présidence.

Les domaines d'affaires sont les suivants :

- Planification stratégique ;
- Planification opérationnelle :
  - Planification annuelle de gestion des dépenses et des budgets d'investissement,
  - Plan d'action en développement durable,
  - Déclaration de services aux citoyens ;
- Suivi des résultats et reddition de comptes ;
- Évaluation des programmes ;
- Gestion contractuelle.

Le mandat du CP-PRC consiste à :

- définir les orientations ministérielles pour la mise en place d'un cadre de gestion relié aux résultats, dans une perspective d'amélioration continue ;
- fournir des avis et des recommandations au Comité de gouvernance sur ces questions ;
- assurer, auprès du Comité de gouvernance, le suivi des orientations retenues ainsi que des obligations ministérielles découlant des lois, règlements, politiques et directives gouvernementaux et ministériels dans les domaines qui lui sont attribués ;
- assurer le suivi des rapports de vérification interne et externe.

Résultats 2015-2016 : le CP-PRC a tenu deux rencontres.

COMITÉ PERMANENT EN RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Le Comité permanent en ressources humaines et développement organisationnel (CP-RHDO) soutient les travaux du Comité de gouvernance et lui fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires qui lui sont attribués ainsi qu'à tout autre sujet connexe, à sa demande. Le CP-RHDO est composé de cinq secrétaires généraux associés. La secrétaire générale associée du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel en assure la présidence.

Les domaines d'affaires sont les suivants :

- Service à la gestion ;
- Éthique ;
- Conditions de travail ;
- Gestion prévisionnelle de main-d'œuvre ;
- Optimisation des processus ;
- Modes de travail collaboratifs ;
- Formation ;
- Environnement de travail ;
- Politique linguistique ;
- Communication au sein du Ministère.

Le mandat du CP-RHDO consiste à :

- proposer au Comité de gouvernance les orientations ministérielles pour la mise en place d'un cadre de gestion relié aux ressources humaines et au développement organisationnel, dans une perspective d'amélioration continue. Pour ce faire, il doit examiner les propositions d'orientations, les rapports d'avancement, les bilans ainsi que tout autre document d'importance, de portée ministérielle ou lié aux domaines d'affaires qui lui sont attribués ;
- assurer, auprès du Comité de gouvernance, le suivi des orientations retenues ainsi que des obligations ministérielles découlant des politiques, lois, directives et règlements gouvernementaux et ministériels dans les domaines qui lui sont attribués ;
- fournir des avis et recommandations au Comité de gouvernance sur les questions relevant de son mandat.

Résultats 2015-2016 : le CP-RHDO a tenu trois rencontres.

COMITÉ PERMANENT EN SÉCURITÉ, INFORMATION ET CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité permanent en sécurité, information et continuité des activités (CP-SICA) soutient les travaux du Comité de gouvernance et fournit l'éclairage requis sur les questions liées aux domaines d'affaires qui lui sont attribués ainsi qu'à tout autre sujet connexe, à sa demande. Le CP-SICA est composé de cinq secrétaires généraux associés désignés par le Comité de gouvernance. La directrice générale de l'administration fait également partie de ce comité. Le secrétaire général associé du Conseil exécutif en assure la présidence.

Les domaines d'affaires sont les suivants :

- Sécurité des lieux physiques ;
- Sécurité de l'information ;
- Gestion documentaire ;
- Mesures d'urgence ;
- Continuité des activités ;
- Gestion des risques ;
- Accès à l'information ;
- Diffusion de l'information ;
- Protection des renseignements personnels.

Le mandat du CP-SICA consiste à :

- proposer les orientations ministérielles pour la mise en place d'un cadre de gestion relié à la sécurité, à l'information et à la continuité des activités, dans une perspective d'amélioration continue. Pour ce faire, le CP-SICA doit examiner les propositions d'orientations, les rapports d'avancement, les bilans ainsi que tout autre document d'importance, de portée ministérielle ou lié aux domaines d'affaires qui lui sont attribués ;
- assurer le Comité de gouvernance du suivi de la mise en œuvre des orientations retenues ainsi que des obligations ministérielles découlant des politiques, lois, directives et règlements gouvernementaux et ministériels dans les domaines qui lui sont attribués ;
- fournir des avis et des recommandations au Comité de gouvernance sur ces questions.

Résultats 2015-2016 : le CP-SICA a tenu deux rencontres.

RENFORCEMENT DE LA GESTION ET DE LA COORDINATION DE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Au cours de la dernière année, les efforts consentis ont permis au Ministère de poursuivre le renforcement de la gestion et de la coordination de la communication gouvernementale.

L'année 2015-2016 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation de la communication gouvernementale, amorcée en 2014. Plus particulièrement, les actions menées durant cette période ont permis de générer des retombées en matière d'efficacité pour le gouvernement :

- en contrôlant les dépenses en communication au gouvernement par l'instauration d'un plafond budgétaire pour 2015-2016 ;
- en mettant en place un processus de suivi trimestriel des dépenses en communication au gouvernement ;
- en établissant des cibles de réduction des dépenses en communication d'ici 2018.

Également en lien avec cette réorganisation, le Ministère a procédé au regroupement de dix directions des communications au sein de son organisation, et ce, afin de consolider l'offre de service en communication. Ces changements sont en vigueur depuis le 21 mars 2016. Le Ministère travaille au quotidien avec les ministères et organismes dans un souci de rendre accessible à la population une information juste, de manière efficace.

Le Ministère a procédé au regroupement de dix directions des communications au sein de son organisation afin de consolider l'offre de service en communication gouvernementale.

DISTINCTIONS DU MINISTÈRE

CAMPAGNE D'ENTRAIDE

Le Ministère s'investit dans la campagne d'Entraide et se distingue par un programme d'activités de financement original, conçu et mis en œuvre par un comité ministériel dynamique et engagé dans cette cause.

La générosité du personnel du Ministère est digne de mention. Pour la campagne d'Entraide 2015, le total des dons reçus a atteint 66 657 $, dépassant l'objectif fixé de 46 %. Le Ministère s'est également vu décerner le certificat Distinction – volet Dons majeurs, pour la campagne d'Entraide 2015.

PRIX ZÉNITH

À l'occasion de la 19e remise des prix Zénith, tenue le 7 octobre 2015, la Direction des communications du Ministère s'est vu décerner un prix Zénith dans la catégorie Communication interne, pour la refonte de son intranet.

SECTION
02

RÉSULTATS 2015-2016

RÉSULTATS EN LIEN AVEC LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2017

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* rend compte des résultats atteints pour la première année de réalisation du Plan stratégique 2015-2017. La mise en œuvre de ce plan, adopté à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2015, est le fruit des efforts déployés par tout le personnel du Ministère. Il confirme l'engagement du Ministère d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale pour une société prospère et équitable.

ORIENTATION 1

Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement

AXE 1

Soutien à la prise de décision

OBJECTIF

Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif

INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil, effectuées pour assurer la définition des priorités stratégiques et du programme législatif

Soutien à la définition et à la réalisation des priorités

Le Ministère a coordonné et élaboré une proposition du plan d'action gouvernemental. Il a assuré le suivi des dossiers prioritaires constituant le plan d'action, notamment en ce qui concerne les contenus, l'aspect budgétaire et les communications. Le Ministère a également réalisé des mandats stratégiques en collaboration avec les ministères.

De même, le Ministère a assuré le secrétariat du Comité des priorités et des projets stratégiques. Par son rôle, il a été appelé à établir la planification, la coordination et l'analyse des dossiers. Le Ministère a aussi participé au Comité-conseil sur l'allègement réglementaire, coprésidé par le ministre délégué à l'Allègement réglementaire et la vice-présidente pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Enfin, le Ministère a participé à l'élaboration de politiques et de documents en collaboration avec divers ministères et organismes.

Comité des priorités et des projets stratégiques

Le Comité des priorités et des projets stratégiques (CPPS) a été créé par le décret 387-2014 du 24 avril 2014, lequel a été remplacé par le décret 44-2016 du 28 janvier 2016 et le décret 110-2016 du 22 février 2016.

Mandat

Le CPPS a pour mandat :

- de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi en tenant compte des grands enjeux actuels et futurs du Québec ;
- d'examiner les enjeux budgétaires et financiers reliés à l'élaboration du cadre financier, à la revue de programmes et à la préparation du budget, ainsi que les processus entourant ces opérations, et d'effectuer les arbitrages requis entre les priorités gouvernementales et les objectifs budgétaires ;
- d'examiner les dossiers stratégiques comportant des enjeux majeurs pour la société québécoise ou ayant de fortes incidences interministérielles afin d'évaluer leur opportunité et d'assurer la cohérence des politiques et des programmes gouvernementaux.

Composition

- Le premier ministre, qui en assume la présidence ;
- La vice-première ministre, ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la Condition féminine, qui en assume la vice-présidence ;
- Le leader parlementaire et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ;
- Le ministre délégué aux Finances ;
- En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du comité, assister à une réunion du CPPS.

Le Ministère a également offert son soutien au cabinet du premier ministre par :

- l'élaboration de la documentation relative aux enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés ;
- son appui dans le cadre des travaux parlementaires ;
- le suivi de la conjoncture économique tant régionale, provinciale, nationale qu'internationale ;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation de bilans des activités gouvernementales.

Soutien aux travaux du Comité de législation

Tout au long de l'année, le Ministère a soutenu les travaux du Comité de législation. Ce dernier a tenu 23 réunions et rendu 61 décisions. Lors de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et du personnel ministériel, à l'examen :

- de 48 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 8 projets de loi déjà présentés ;
- de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Comité de législation

Le Comité de législation a été créé en 1969 en vertu d'une décision du Conseil des ministres. Son décret constitutif date du 24 avril 2014 et porte le numéro 390-2014. Ses dernières règles de fonctionnement sont issues du décret 113-2016 du 22 février 2016.

Mandat

Le Comité a pour mandat de s'assurer, une fois qu'une décision est prise par le Conseil exécutif à l'égard d'une proposition législative formulée par un ministre dans un mémoire, que le projet de loi qui en découle est conforme à cette décision.

Si le projet de loi déroge à la décision ou contient des éléments nouveaux, le Comité en évalue l'importance selon l'esprit de la décision et en tenant compte de l'objectif de la mesure. S'il le juge à propos, le Comité transmet la question au Conseil exécutif pour décision. Le Comité exerce les mêmes pouvoirs concernant les amendements à être apportés à un projet de loi.

Le Comité s'assure de la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou amendement qu'il examine. Il considère en outre :

- l'harmonisation du projet avec l'ensemble de la législation applicable au Québec ;
- l'adéquation de la solution prévue au projet eu égard à l'objectif fixé ;
- la complexité, l'ampleur et les conséquences du projet sur le plan juridique ;
- la simplicité et la qualité de la terminologie du projet.

Le Comité vérifie que toutes les étapes du processus d'élaboration du projet à l'étude ont été franchies et que les consultations qu'il pouvait requérir ont été effectivement tenues.

Le Comité prépare, à la demande du Conseil exécutif, du secrétaire général du Conseil exécutif ou de la présidente du Comité de législation, des avis sur les implications législatives ou réglementaires des mémoires ou autres documents qui lui sont soumis.

Le Comité peut donner des directives sur les règles à suivre dans la rédaction des lois et des règlements.

Composition

- La ministre de la Justice, qui en assume la présidence ;
- Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui en assume la vice-présidence ;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Le ministre de la Famille ;
- Le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ;
- La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;
- Le ministre délégué aux Finances.

OBJECTIF

Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement

INDICATEUR

Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer le fonctionnement du processus décisionnel et la mise en œuvre du programme du gouvernement

Soutien aux comités ministériels permanents

Deux comités ministériels permanents ont comme mandat général d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales, soit le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) et le Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable (CMECEDD).

Les secrétariats attitrés aux travaux de ces comités ministériels permanents sont chargés d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions de recommandations sont préparées à l'intention des présidents et des ministres membres des comités ministériels permanents, ainsi que du Conseil des ministres.

Outre le soutien stratégique apporté concernant le contenu des dossiers, le Ministère est chargé d'assurer le bon déroulement des travaux de ces comités. Il fournit ainsi tout le soutien technique et administratif requis pour la préparation des séances des comités.

En 2015-2016 :

- le CMDSEC a tenu 42 réunions et formulé 131 recommandations au Conseil des ministres ;
- le CMECEDD a tenu 38 réunions et formulé 107 recommandations au Conseil des ministres ;
- au total, le CMDSEC et le CMECEDD ont traité 775 dossiers.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) a été créé le 24 avril 2014 en vertu du décret 388-2014, lequel a été remplacé le 27 février 2015 par le décret 144-2015, le 28 janvier 2016 par le décret 45-2016 et le 22 février 2016 par le décret 111-2016. Il est constitué de dix-huit membres.

Mandat

Le mandat du CMDSEC est d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la famille et de l'enfance, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la condition féminine, du sport et du loisir, de la culture, de l'immigration, de la langue ainsi qu'en ce qui concerne les affaires intergouvernementales canadiennes, les institutions démocratiques, l'accès à l'information et les affaires autochtones.

Composition

- Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui en assume la présidence ;
- La ministre responsable de l'Enseignement supérieur, qui en assume la vice-présidence ;
- Le ministre de la Famille, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ;
- Le ministre responsable des Affaires autochtones ;
- Le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ;
- La ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques ;
- Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- La ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation ;
- La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;
- La ministre de la Justice ;
- La ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la Condition féminine ;
- Le ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- Le ministre de la Sécurité publique ;
- La ministre responsable du Travail ;
- La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique et aux Saines Habitudes de vie ;
- Le whip en chef du gouvernement ;
- La présidente du caucus du parti du gouvernement ;
- En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du CMDSEC, agir à titre de membre du comité lors d'une réunion.

Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable

Le Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable (CMECEDD) a été créé le 24 avril 2014 par le décret 389-2014, lequel a été remplacé le 7 mai 2014 par le décret 423-2014, le 26 juin 2014 par le décret 610-2014, le 27 février 2015 par le décret 145-2015 et le 22 février 2016 par le décret 112-2016. Il est constitué de vingt membres.

Mandat

Le mandat du CMECEDD est d'assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional et de l'occupation du territoire, de la création d'emplois et de productivité, des affaires municipales, des finances, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, des forêts, de la commercialisation et de l'exportation, de la stratégie numérique, des relations internationales et de la francophonie, de l'énergie et des ressources naturelles, de la faune et des parcs, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de la mobilité durable, de l'électrification des transports, de l'allègement réglementaire et administratif, de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie.

Composition

- Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la présidence ;
- La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, qui en assume la vice présidence ;
- La ministre du Tourisme ;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Le ministre des Finances ;
- Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- La ministre des Relations internationales et de la Francophonie ;
- Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- La ministre responsable du Travail ;
- Le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne ;
- Le ministre responsable des Affaires autochtones ;
- La ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la Condition féminine ;
- Le ministre délégué aux Affaires maritimes ;
- Le ministre délégué aux Finances ;
- Le ministre délégué aux Mines ;
- Le whip en chef du gouvernement ;
- La présidente du caucus du parti du gouvernement ;
- En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du CMCEDD, agir à titre de membre du comité lors d'une réunion.

OBJECTIF

Soutenir les ministères et les organismes dans l'élaboration de propositions de politiques, de mesures législatives et de plans stratégiques

INDICATEUR

Nombre et nature des activités et des travaux réalisés pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale

Encadrement de la planification stratégique

Jusqu'au 28 septembre 2015, le Ministère a assumé des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères et des organismes publics ainsi que des sociétés d'État, en vertu respectivement de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le Ministère a ainsi organisé 33 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants et représentantes de 18 ministères, sociétés d'État et autres organismes, dans le but de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales.

En septembre 2015, la création du Bureau de la révision permanente des programmes (BRPP), au sein du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), a fait suite à la mise en place d'un guichet unique en matière de gestion axée sur les résultats pour les ministères et les organismes. À cet effet, la responsabilité de l'encadrement de la planification stratégique a été confiée au BRPP qui, dorénavant, soutient les ministères et organismes concernés à cet égard.

Dans le cadre du Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti, une mission a été réalisée en mars 2015 par deux représentantes du Ministère. Cette intervention visait à encadrer les planifications stratégiques sectorielles afin d'assurer leur cohérence avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti. Dans le rapport de mission livré le 8 mai 2015, un plan d'intervention complet a été proposé quant à la mise en place d'un système de planification stratégique intégré soutenu par le renforcement des institutions haïtiennes, notamment les fonctions centrales de l'administration.

Enfin, le Système de repérage des politiques publiques (SRPP) est mis à jour de façon continue. Au cours de l'exercice, le SRPP a répertorié 192 politiques publiques et fait l'objet de 1 061 consultations.

Le SRPP est destiné principalement à soutenir les personnes qui, au sein de l'administration publique québécoise, exercent des responsabilités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Gouvernement du Québec. Mis à jour de façon continue, il répertorie les politiques publiques du Québec.

OBJECTIF

Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales

INDICATEUR

Nombre et nature des activités et des services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur

Activités et services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur

Centrés sur les priorités gouvernementales, des activités de développement et des services sont organisés à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Certains services et activités sont également offerts aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique.

Cercles de la haute fonction publique

Les cercles sont tenus en vue d'enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, de faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations publiques et de favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés aux mandats dévolus aux titulaires d'un emploi supérieur.

Séminaires

Les séminaires visent le développement et la mise à niveau des compétences. Deux nouveaux séminaires, intitulés Politique et processus budgétaires : éléments clés de l'action gouvernementale et La fonction communication : approche stratégique et gestion des médias, ont été ajoutés à l'offre de service en 2015-2016.

Activités d'intégration pour les nouveaux titulaires

La session d'intégration des nouveaux titulaires en situation de gestion et l'atelier d'échanges sur les réalités de la fonction publique ont respectivement remplacé la session d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et la rencontre d'introduction aux réalités de la fonction publique québécoise.

Des rencontres d'accueil individuelles ont également été tenues pour présenter le parcours d'orientation et d'intégration de la haute fonction publique s'adressant aux nouveaux et nouvelles titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion.

Programme de relève

Le Programme de relève de la haute fonction publique, mis en place en 2006, vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion :

- En 2015-2016, six personnes inscrites au programme ont été nommées à des emplois supérieurs. Un accompagnement personnalisé a également été offert aux 38 personnes participantes au cours de 2015-2016.
- Depuis 2006, 143 personnes ont participé à ce programme dont 77 ont été nommées. Parmi les candidatures inscrites, 40,6 % sont des femmes et 59,4 % sont des hommes. L'âge moyen des personnes inscrites au 31 mars 2016 s'élève à 51 ans.

Tableau 1 – Cercle de la haute fonction publique

Activités	Participations
4	486

Tableau 2 – Séminaires

Activités	Participations
12	232

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux nouveaux et nouvelles titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique. Ce programme a permis la création de 9 nouvelles dyades de mentor-mentoré, portant à 36 le nombre de dyades actives au 31 mars 2016. Au total, 278 dyades ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le Ministère a :

- assuré un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative ;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination ;
- communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé systématiquement les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Tableau 3 – Activités d'intégration pour les nouveaux titulaires

	Activités	Participations
Session d'intégration des nouveaux titulaires en situation de gestion	2	31
Atelier d'échanges sur les réalités de la fonction publique (offert exclusivement aux personnes provenant de l'externe)	2	10
Session d'accueil à l'intention des nouveaux membres des tribunaux administratifs	1	24

Tableau 4 – Activités relatives au Programme de relève

	Activités	Participations
Session d'accueil de la relève de la haute fonction publique	1	19
Rencontre annuelle	1	15
Rencontres interactives (sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale)	5	80

Coordination de la communication gouvernementale

OBJECTIF

Assurer la cohérence des messages gouvernementaux et la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales

INDICATEUR

Nombre et nature des activités de concertation et de coordination réalisées visant la cohérence de l'action gouvernementale dans les communications

Le Ministère coordonne la communication gouvernementale en vue de favoriser une plus grande efficacité et une meilleure cohérence des messages destinés à la population. À cet effet, le Ministère s'assure que les ministères et organismes maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine. Il coordonne les activités impliquant la participation de plusieurs ministères et organismes. De plus, il soutient le cabinet du premier ministre et les diverses unités administratives du Ministère relativement à la communication. Par son service de rétro-information, il effectue l'analyse et la veille médiatique.

En 2015-2016, une somme de 5 458 712 $ a été affectée à la réalisation d'activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, dont :

- la Stratégie maritime ;
- le Plan Nord ;
- le bouclier fiscal et le Plan économique du Québec ;
- les services de garde ;
- la lutte contre l'intimidation ;
- la Loi concernant les soins de fin de vie.

De manière plus précise, le Ministère a :

- réalisé un exercice de planification des activités de communication des ministères et organismes en fonction des priorités gouvernementales ;
- traité 158 demandes d'avis de pertinence ;
- traité 678 projets de communication afin d'y établir la participation et la visibilité gouvernementales ;
- vu à la coordination des activités publiques gouvernementales afin d'assurer la complémentarité des annonces et des messages gouvernementaux ;
- supervisé et coordonné les travaux de deux équipes de projets en communication, liés à des enjeux prioritaires, soit la Stratégie maritime et la lutte contre l'intimidation ;
- créé, dirigé ou alimenté quatre comités portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale, soit le Groupe de travail sur la gestion de la communication, le Groupe de travail sur la livraison et la mise en commun de l'offre de service des directions des communications, le Comité sur les communications à l'international ainsi que celui sur le plan de transformation du Centre de services partagés du Québec ;
- coordonné la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue de onze activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals ;
- géré des outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale :
  - L'intranet à l'intention des communicateurs du Gouvernement du Québec,

- GESTCOM : une plateforme Web pour réaliser l'exercice de planification annuel en ligne et pour assurer le suivi des activités de communication des ministères et des organismes,
- La première communauté de pratique en communication ;

- déployé des efforts en vue d'assurer la complémentarité des messages gouvernementaux auprès de la population, par la mise en place d'une image gouvernementale forte et rassembleuse, sur le thème *Ensemble, on fait avancer le Québec* ;
- poursuivi les travaux visant à améliorer l'efficacité de la communication gouvernementale, notamment par la reddition de comptes et le positionnement des campagnes dans l'espace public ;
- participé à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales ;
- soutenu les travaux des rencontres des directeurs et directrices des communications afin de favoriser le partage de l'information et la concertation entre les ministères ;
- reconnu les réalisations des directions des communications des ministères et organismes ayant le plus d'impact, par l'entremise de la cérémonie des prix Zénith.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a confié au Ministère la responsabilité d'élaborer une vision intégrée d'optimisation du Web et des médias sociaux au Gouvernement du Québec. À cet effet, un comité directeur et un comité d'experts ont été mis sur pied à l'automne 2015. Entre-temps, le Conseil des ministres a instauré un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web, le temps que soit adoptée une stratégie d'optimisation gouvernementale. Un mécanisme a été mis en place afin que les ministères et organismes puissent demander une dérogation, sous réserve de l'approbation du secrétaire général associé à la communication gouvernementale. Ainsi, le Ministère a analysé 43 demandes de dérogation et répondu à 23 requêtes, par la transmission d'un courriel ou d'une lettre.

AXE 2

Défense et promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne

OBJECTIF

Soutenir la réflexion et renforcer la cohérence de l'action engagée par le gouvernement, afin d'assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et d'en promouvoir le plein exercice au sein du Canada

INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des projets et des travaux auxquels le Ministère a été associé

Soutien à l'action gouvernementale sur la scène intergouvernementale canadienne

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi fédéraux et des projets de règlement et d'autres mesures susceptibles d'affecter les compétences constitutionnelles du Québec, notamment :

- Le projet de loi C-46 – *Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, quant à la sécurité des pipelines et au plafond de responsabilité financière des exploitants en cas d'accident ;
- Le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures (Loi nº 1 sur le plan d'action économique de 2015)*, concernant les dispositions et la protection des renseignements personnels, l'élargissement des critères donnant droit à l'assurance-emploi, la gestion financière des Premières Nations et les dispositions à effet rétroactif permettant d'absoudre les fonctionnaires et les policiers dont les gestes auraient pu constituer une infraction d'entrave au travail de la commissaire à l'information du Canada, dans le dossier de la destruction des données québécoises du registre canadien des armes d'épaule ;
- Le projet de loi d'initiative parlementaire C-666 – *Loi modifiant la Loi sur le transport aérien*, qui se voulait une réponse législative visant la situation résultant de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Thibodeau c. Air Canada, où la Cour a statué que les passagers et passagères qui n'ont pas été servis dans la langue officielle de leur choix sur des vols internationaux d'Air Canada ne peuvent exiger de dommages et intérêts en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Dans le même esprit, la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme canadien a également fait l'objet de veille et d'analyse, notamment :

- la décision du 14 mai 2015 de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Commission scolaire francophone du Yukon, district 23 c. Territoire du Yukon (procureur général), concernant l'admission à l'instruction dans la langue de la minorité francophone au Yukon ;
- les trois décisions rendues le 13 novembre 2015 par la Cour suprême du Canada concernant l'application de la doctrine de la prépondérance des lois fédérales sur les lois provinciales (affaires Moloney, 407 ETR et Lemare) ;
- la décision du 22 décembre 2015 de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire D'Amico c. Procureure générale du Québec, à propos de la validité de la Loi concernant les soins de fin de vie (aide médicale à mourir) ;

- la décision du 15 janvier 2016 de la Cour suprême du Canada relativement à la demande du gouvernement fédéral de prolonger la suspension de la prise d'effet de la déclaration d'invalidité de certaines dispositions du Code criminel, prononcée dans l'arrêt Carter, en ce qui concerne l'aide médicale à mourir ;
- la décision du 16 février 2016 de la Cour supérieure du Québec relativement à la requête en jugement déclaratoire concernant la constitutionnalité de la *Loi de 2013 sur la succession au trône*.

De plus, le Ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par la Procureure générale du Québec (PGQ), dans le cadre des dossiers suivants :

- Renvoi sur l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (conditions de nomination des juges des cours du Québec), porté en appel devant la Cour suprême du Canada ;
- Requête du Québec, présentée devant la Cour suprême du Canada, demandant qu'il soit soustrait d'une possible prolongation de la suspension de la prise d'effet de la déclaration d'invalidité de certaines dispositions du Code criminel, prononcée dans l'arrêt Carter, en ce qui concerne l'aide médicale à mourir ;
- Évaluation de l'opportunité d'intervenir devant la Cour d'appel du Québec dans le dossier de la constitutionnalité de la *Loi de 2013 sur la succession au trône*.

Le Ministère a également suivi les auditions qui se sont déroulées à l'automne 2015, dans le cadre de la requête opposant la PGQ, l'Administration portuaire de Québec et la compagnie IMTT-Québec sur l'applicabilité des lois du Québec concernant le port de Québec. Dans ce dossier, le Ministère a collaboré à l'élaboration de la preuve présentée par la PGQ devant la Cour supérieure.

Le Ministère contribue également au Groupe de travail interministériel sur les valeurs mobilières (GTIVM), dont le mandat consiste à préparer les arguments que fera valoir la PGQ dans le renvoi sur les valeurs mobilières, déposé en 2015 par le Gouvernement du Québec, et dont l'audition est prévue devant la Cour d'appel du Québec.

En lien avec la promotion du plein exercice des compétences constitutionnelles du Québec, le Ministère a fourni son soutien pour l'allocution historique du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, devant l'Assemblée législative de l'Ontario le 11 mai 2015. Le dernier premier ministre du Québec à s'être auparavant adressé à cette assemblée était M. Jean Lesage, en 1964.

Le Ministère a également participé à des évènements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur divers aspects des compétences constitutionnelles du Québec :

- Le Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université d'Ottawa, en Ontario ;
- La Conférence annuelle de l'état de la fédération, Institut de relations intergouvernementales de l'Université Queen's et réunion du comité consultatif, à Kingston, en Ontario ;
- Le Colloque annuel de l'International Association of Centers for Federal Studies, à Montréal.

OBJECTIF

Faire mieux connaître le Québec aux gouvernements et à la société civile des provinces et des territoires du Canada ainsi qu'au gouvernement fédéral, notamment par le maintien de liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes

INDICATEUR 1

Projets réalisés dans le cadre des programmes placés sous la responsabilité du Ministère

Programmes en matière de francophonie canadienne

La mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne s'est poursuivie en 2015-2016 avec diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Dans cet esprit, le Gouvernement du Québec et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada ont renouvelé leur engagement envers la francophonie canadienne en signant, le 20 novembre 2015, une entente de partenariat assortie d'un plan d'action sur trois ans. Ils s'engagent ainsi à établir des alliances stratégiques, à multiplier les échanges et à accroître les liens et la collaboration entre les communautés francophones et acadiennes et la société québécoise.

Le 12 janvier 2016, de nouveaux cadres normatifs régissant les deux programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne ont été approuvés par le Conseil du trésor. Ces programmes, soit le Programme d'appui à la francophonie canadienne et le Programme de coopération intergouvernementale, constituent des leviers d'action importants de la Politique. Le premier vise à renforcer les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne. Le second joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

Grâce à ces deux programmes, 235 projets ont été soutenus en 2015-2016, pour un appui financier de plus de 1,8 million de dollars dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, la jeunesse, le développement économique, la petite enfance, la santé, les aînés, le développement durable, la justice, les technologies de l'information et l'immigration. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 65,5 % des initiatives, et celui de l'éducation, 13,6 %.

Dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale, conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le Ministère a financé la réalisation de 114 projets, représentant un investissement de plus de 800 000 $. Le budget total de ces projets, toutes sources de financement confondues, est évalué à près de 5 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le Ministère, 5,93 $ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires interpellés, incluant les autres gouvernements.

Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne, le Ministère a contribué à près de 1 million de dollars pour la réalisation de 121 projets, lesquels totalisent un investissement de près de 6 millions de dollars dans

Graphique 1 – Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne (projets par secteurs d'activité en 2015-2016)

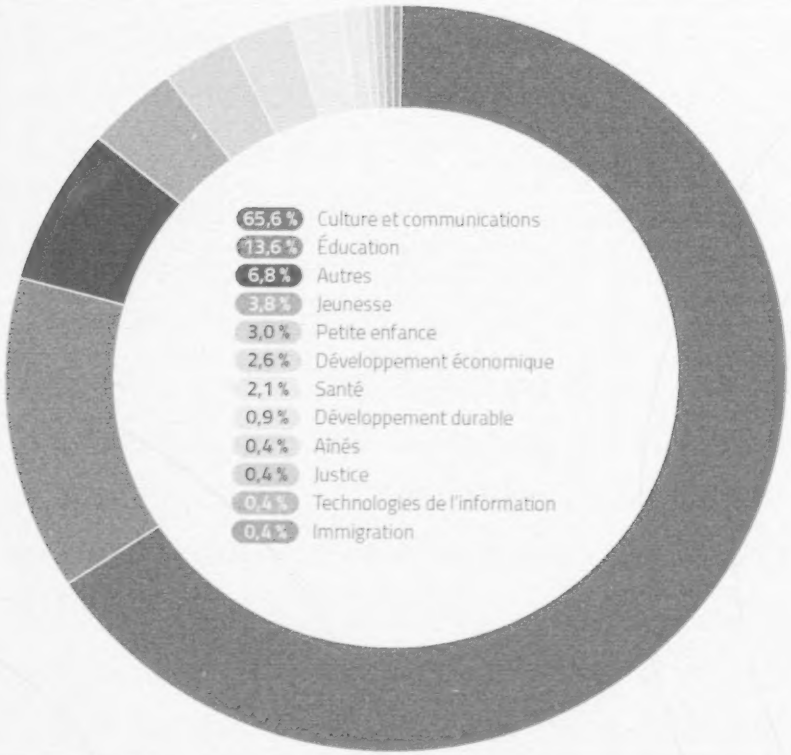

les communautés francophones. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 5,90 $.

Plusieurs initiatives de coopération intergouvernementale se démarquent par leur aspect structurant et novateur :

- En collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Ministère a soutenu de nouveau le projet Partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les collèges du Québec et les établissements francophones du Canada (PRECEPT). Cette initiative permet aux établissements collégiaux au Canada, incluant le Québec, de partager leur savoir-faire et de réaliser de nombreux partenariats. Le Ministère y a apporté une contribution de 50 000 $. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ainsi que le gouvernement fédéral contribuent également financièrement à la réalisation de ce projet.
- Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick ont appuyé conjointement le 6e Rendez-vous Acadie-Québec, qui s'est tenu à Saint-Georges, au Québec, du 16 au 18 septembre 2015, pour une somme respective de 26 250 $. Quelque 122 chefs d'entreprises et intervenants économiques du Québec et de l'Acadie y ont participé.
- Le Ministère a versé des subventions totalisant 65 000 $ en soutien à la 9e Tournée canadienne des Rendez-vous du cinéma québécois, laquelle a permis au public francophone et francophile de quinze villes, réparties d'un océan à l'autre, de découvrir les artistes, créateurs, créatrices et producteurs québécois et francophones canadiens du septième art. Les gouvernements des provinces et des territoires qui accueillent la Tournée apportent une contribution financière équivalente à celle du Québec. OVT[1]
- De concert avec les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Canada, le Ministère a apporté un soutien financier de 10 000 $ à la deuxième phase d'une initiative visant à étudier le phénomène de l'exode rural des jeunes en provenance des communautés francophones et acadiennes vers les centres urbains. Cette initiative a pour objet de proposer des solutions tangibles pour contrer ce problème néfaste au maintien et au développement de ces communautés. OVT

1. Toute action relative à l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) est identifiée par cette icône.

Ces programmes ont également permis de financer, notamment, les initiatives suivantes :

- En marge des célébrations du 400e anniversaire de la présence française en Ontario en 2015, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) a financé plusieurs initiatives visant à souligner les liens solides qui unissent le Québec et l'Ontario ainsi que leur histoire commune, dont le Rendez-vous Champlain à Penetanguishene, du 31 juillet au 2 août 2015, et les Célébrations de la francophonie, le 30 octobre 2015, à Québec, dans le cadre du Rendez-vous de fondation du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. Le SAIC a ainsi réservé 64 000 $ afin de mettre en valeur les artistes du Québec, de l'Ontario et de la francophonie canadienne.
- En matière de culture, le Ministère a consacré 1 035 529 $ à diverses initiatives visant, notamment, à :
  - accroître la collaboration entre les réseaux de création, de production et de diffusion des arts de la scène afin de faciliter l'émergence et le rayonnement d'artistes francophones au Canada ;
  - promouvoir le théâtre francophone et à accroître la diversité et le nombre de pièces de théâtre présentées, en encourageant les coproductions entre des troupes du Québec et celles des autres provinces et des territoires ;
  - faire connaître les auteures et auteurs franco-canadiens auprès du public québécois ainsi que les auteures et auteurs québécois auprès des communautés francophones et acadiennes ;
  - promouvoir et à diffuser des spectacles d'humoristes du Québec au sein des communautés francophones et, réciproquement, à favoriser la prestation et la promotion au Québec d'humoristes provenant des communautés francophones et acadiennes ;
  - promouvoir la communauté francophone du Nunavut par l'intermédiaire de l'émission de télévision de Radio Canada *La petite séduction*, avec la participation d'un ou une artiste du Québec pour faire connaître les communautés francophones des provinces et des territoires à l'ensemble des Québécois et Québécoises.

En matière d'éducation et de développement de la petite enfance, une aide financière du Ministère totalisant 348 625 $ a permis d'appuyer plusieurs projets :

- La poursuite de la mise en œuvre d'un programme de mobilité étudiante, en collaboration avec l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne. Ce programme vise à permettre à des étudiants et étudiantes francophones de l'extérieur du Québec de poursuivre leurs études pendant une session dans une université francophone québécoise et aux étudiantes et étudiants québécois de faire de même dans une université francophone à l'extérieur du Québec. À l'automne 2015, neuf étudiants et étudiantes ont participé au programme, dont deux du Québec.
- La 4e saison de l'Université d'été sur la francophonie des Amériques, qui s'est tenue du 13 au 19 juin 2015 à l'Université d'Ottawa. Cette formation vise à stimuler la recherche et à sensibiliser les jeunes Canadiens et Canadiennes aux enjeux actuels touchant la francophonie canadienne.
- Le Parlement jeunesse pancanadien, qui s'est tenu du 7 au 10 janvier 2016, à Ottawa, et qui a réuni 114 jeunes parlementaires. Il s'agit d'un événement unique de formation et de sensibilisation sur l'appareil politique canadien et les médias politiques.

Enfin, parmi les initiatives soutenues financièrement par le Ministère, certaines contribuent à la mise en œuvre du plan d'action du Québec en matière de francophonie canadienne (2012), notamment trois projets visant à encourager la collaboration et les partenariats entre les médias communautaires francophones au Canada afin d'assurer leur vitalité et leur pérennité :

- Échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les associations de radios communautaires du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ;
- Implantation d'un programme de stages à l'intention des étudiants et étudiantes québécois en journalisme au sein des journaux membres de l'Association de la presse francophone ;
- Réalisation, par des jeunes du Québec et des communautés francophones et acadiennes, de trois éditions d'un journal virtuel et de trois émissions radiophoniques et Web touchant différents aspects de la francophonie canadienne.

Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

Au total, onze projets ont reçu un soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise (PSRAIIQ) en 2015-2016, entre autres :

- le colloque annuel de l'International Association of Centers for Federal Studies (IACFS) : Revisiting Unity and Diversity in Federal Countries: Changing Concepts, Reform Proposals and New Instutional Realities (Université du Québec à Montréal) ;
- la recherche Fédéralisme, démocratie et existence politique : une comparaison de l'Alberta et du Québec (Université de l'Alberta) ;
- la publication de l'ouvrage *Les provinces et la fédéralisation de l'immigration au Canada : 1990-2010* (Université Concordia).

Activités publiques

Les Bureaux du Québec au Canada collaborent avec le Ministère à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne en suscitant l'émergence d'initiatives. En collaboration avec les ministères sectoriels, les Bureaux participent à la promotion des entreprises et des créatrices et créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par ceux-ci sont diffusées auprès de l'industrie québécoise et des organismes de développement des marchés ainsi qu'au sein de l'administration publique.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Toronto (BQT), on peut citer quelques initiatives :

- Sur le plan économique et commercial, plus de 337 entreprises québécoises ont bénéficié des services d'affaires du BQT. Parmi celles-ci, 23 ont été soutenues par le BQT dans leurs démarches en Ontario et dans l'Ouest canadien, et 314 ont participé à 15 missions commerciales organisées par le BQT dans des domaines d'activité prioritaires et à haut potentiel de retombées pour le Québec, notamment :
  - l'appui à deux missions agroalimentaires à Toronto, à Calgary et à Vancouver, dont une mission rassemblant 18 nouveaux exportateurs, lors du Salon international de l'alimentation du Canada du 28 au 30 avril 2015,
  - la participation de dirigeants et dirigeantes de près de trente entreprises du secteur agroalimentaire et biens de consommation à la Journée de l'innovation Canadian Tire, à Toronto, le 21 mai 2015, où ils ont présenté leurs produits à des panels d'acheteurs,
  - l'organisation d'activités commerciales pour huit fournisseurs québécois lors du Congrès annuel de l'Association des fabricants de pièces automobiles du Canada, à Windsor, du 2 au 4 juin 2015,
  - la participation d'une délégation de près de vingt entreprises québécoises du domaine de l'énergie et des mines au Global Petroleum Show de Calgary, du 8 au 11 juin 2015,
  - la participation de onze fournisseurs québécois de matériaux et de services aux activités de rencontres d'affaires, d'information et de visibilité orchestrées par le BQT et ses partenaires lors du Buildings Show 2015, à Toronto, du 2 au 4 décembre 2015,
  - l'organisation d'une mission commerciale dans les secteurs des technologies propres et de l'énergie éolienne, à Edmonton et à Calgary, du 31 janvier au 3 février 2016. Les entreprises québécoises y ont fait la promotion de leur savoir-faire en technologies environnementales et en matière d'énergie renouvelable.
- En matière de développement des marchés, le BQT a organisé, à l'intention d'entreprises québécoises, des séances d'information liées aux initiatives de grands fabricants tels que Toyota, General Motors et Fiat Chrysler Canada, ainsi que des rencontres d'affaires entre acheteurs, dont Lowes, Faurecia XWorks et des fournisseurs québécois ;
- En matière de diplomatie canadienne, l'appui à certaines missions ministérielles qui ont été effectuées dans le cadre de :
  - rencontres du ministre avec ses homologues des gouvernements du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique,
  - la participation du ministre, le 16 juin 2015, à l'inauguration officielle des nouveaux locaux du BQT et à la réception annuelle organisée par le Bureau pour célébrer la fête nationale du Québec. Quelque 175 invitées et invités provenant de divers milieux (gouvernemental, corporatif et associatif), dont une majorité de francophones, assistaient à l'évènement,
  - la participation du ministre aux cérémonies d'ouverture des célébrations entourant les 400 ans de présence française en Ontario, les 31 juillet et 1er août 2015, à Penetanguishene. Le ministre a profité de cette occasion, au nom du premier ministre du Québec, pour remettre une plaque à l'Ontario afin de souligner à la fois

les liens historiques et étroits qui unissent ces deux provinces et l'importance du rôle joué par les francophones de l'Ontario dans la fondation du Canada,

- la participation du premier ministre et du ministre des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne à la Conférence Globe, à Vancouver, du 2 au 4 mars 2016.

Parmi les activités du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, on peut mentionner :

- la collaboration avec la Société Nationale de l'Acadie (SNA) pour la tenue de la 19e Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec, réalisée en marge de l'Assemblée générale annuelle de la SNA, qui s'est déroulée pour une première fois de son histoire à l'extérieur des provinces de l'Atlantique, soit aux Îles-de-la-Madeleine (Québec), du 18 au 21 juin 2015 ;
- le 24 juin 2015, la remise du prix Acadie-Québec à Mme Édith Butler, pour l'ensemble de son œuvre, et à M. André-Carl Vachon, pour ses travaux de recherche sur l'histoire du peuple acadien, afin de reconnaître leur contribution au renforcement des liens entre l'Acadie et le Québec dans le domaine de la culture ;
- le soutien pour l'organisation du 6e Rendez-vous Acadie-Québec, du 16 au 18 septembre 2015, à Saint-Georges, au Québec.

INDICATEUR 2

Nombre de rencontres avec les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires

Rencontres intergouvernementales

En 2015-2016, le Ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales canadiennes ou dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou leurs organismes au Canada. Le Ministère a également contribué à la préparation de nombreuses réunions intergouvernementales et participé activement à 74 d'entre elles, dont trois du Conseil de la fédération (CDF) et deux des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Ministère a aussi été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 62 ententes intergouvernementales canadiennes. Parmi celles-ci, notons les ententes de coopération Québec-Ontario en matière de commerce d'électricité, de commerce et de coopération, de lutte contre les changements climatiques, de protection des forêts et de gestion des perturbations naturelles, de promotion du développement durable du territoire public et des ressources naturelles ainsi que l'Entente de coopération Québec-Ontario-Manitoba en matière d'actions concertées sur les changements climatiques et les mécanismes de marché.

Le Ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 62 ententes intergouvernementales canadiennes.

Soulignons également le Protocole provincial-territorial sur la mobilité des apprentis, l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour les petites collectivités, l'Entente Canada-Québec 2014-2018 sur le marché du travail visant les personnes handicapées et l'Entente de cession de l'Hôpital Sainte-Anne.

Conseil de la fédération

Le Ministère a joué un rôle de conseil et de soutien auprès du premier ministre lors de la rencontre annuelle estivale du CDF, qui s'est tenue à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), du 15 au 17 juillet 2015.

- Se déroulant à quelques mois de la tenue d'une élection fédérale, la rencontre a permis au Québec de s'assurer que le CDF interpelle les chefs des partis fédéraux sur des enjeux qu'il estimait prioritaires tels que les changements climatiques, l'équité fiscale entre les ordres de gouvernement et l'importance d'une contribution financière fédérale équivalant à au moins 25 % des dépenses en santé des provinces et des territoires.
- Le dévoilement de la Stratégie canadienne de l'énergie du CDF a démontré qu'il était possible d'aborder la question énergétique dans une perspective conjuguant environnement et économie, un résultat tributaire des efforts du Québec. Cette stratégie, à laquelle ont souscrit tous les premiers ministres des provinces et des territoires, facilitera la collaboration avec les acteurs situés à l'extérieur du Québec dans la mise en œuvre des politiques québécoises.

Le Ministère a également contribué à l'organisation de deux autres rencontres du CDF, les 23 novembre 2015 et 2 mars 2016, présentant un degré de complexité particulier, puisque toutes deux

Tableau 5 – Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2015-2016

Réunions du Conseil de la fédération	3
Réunions des premiers ministres (fédéral, provinciaux et territoriaux)	2
Autres rencontres intergouvernementales	69
Ententes intergouvernementales signées	62
Ententes conclues entre des organismes municipaux, scolaires ou publics avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral, approuvées ou autorisées par le gouvernement, autorisées par le ministre ou exclues de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif	143

étaient préparatoires à des rencontres avec le nouveau premier ministre fédéral.

Réunions fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres

La reprise, après une interruption de près de huit ans, de la pratique consistant à tenir des réunions fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres a amené le Ministère à accompagner le premier ministre dans les préparatifs et le déroulement de ces rencontres.

- En plus de confirmer la volonté des participants et participantes de revitaliser la dynamique intergouvernementale multilatérale au plus haut niveau, la réunion du 23 novembre 2015 leur a permis de discuter de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris, en décembre 2015, ainsi que de l'accueil des réfugiés et réfugiées syriens.
- La rencontre du 3 mars 2016 a été l'occasion pour les premiers ministres d'adopter la Déclaration de Vancouver portant sur la croissance propre et les changements climatiques, laquelle consacre leur engagement à faire croître l'économie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment par l'élaboration d'un cadre pancanadien pouvant être mis en œuvre dès 2017.

Rencontres bilatérales, incluant la Rencontre 2015 des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario

Le Ministère a soutenu et conseillé le premier ministre au cours des nombreuses rencontres tenues avec ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux au cours de l'année. Cette contribution a également été apportée au ministre lors de sa tournée de promotion des nouvelles orientations du Québec en matière de relations canadiennes et de francophonie canadienne dans les autres provinces et les territoires.

OVT

Une rencontre de travail réunissant les Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario dans la capitale nationale québécoise, le 11 septembre 2015, a permis aux deux gouvernements de faire le point sur les travaux en cours, d'entreprendre des collaborations dans de nouveaux domaines et de convenir de trois protocoles d'ententes. Les échanges ont porté sur des domaines aussi variés que l'électricité, l'innovation, les changements climatiques, le logement, le commerce, l'accès aux marchés publics, la gestion de l'eau, le développement durable des forêts, la protection de l'enfance, les régimes de pensions, la sécurité ferroviaire et la culture.

Sommet de Québec sur les changements climatiques

OVT

Le Ministère a été interpelé dans l'organisation du Sommet de Québec sur les changements climatiques, qui s'est tenu le 14 avril 2015 et auquel le premier ministre du Québec avait convié ses homologues des provinces et des territoires afin de discuter des meilleures pratiques existantes en matière de lutte contre les changements climatiques et d'échanger avec des conférenciers de renommée internationale.

À l'issue du Sommet, les premiers ministres ont rendu publique la Déclaration des premiers ministres des provinces et des territoires (aussi connue sous le nom de Déclaration de Québec), dans laquelle ceux-ci s'engagent à collaborer afin de favoriser la transition vers une économie plus sobre en carbone. Le Ministère a été particulièrement interpellé dans la négociation de cette déclaration, dans le cadre de la réalisation de son

mandat visant à assurer l'interface avec l'ensemble des provinces et des territoires.

Groupe de travail sur les affaires autochtones et autres rencontres intergouvernementales

QVT

Le Ministère poursuit sa participation au Groupe de travail sur les affaires autochtones, mis sur pied en 2009 par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux. Ce groupe de travail s'est réuni le 12 mai 2015 à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), le Ministère ayant fait partie de la délégation du Québec. Il a ainsi traité des dossiers prioritaires pour améliorer la qualité de vie des Autochtones, dont l'éducation, le développement économique, l'élimination de la violence dont sont victimes les femmes autochtones, le logement et les mesures d'urgence dans les réserves.

Le Ministère a contribué à la préparation des documents destinés au premier ministre pour la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux, le 15 juillet 2015 à Happy Valley Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador).

Le Ministère a fait partie de la délégation du Québec à la 2e Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, les 25 et 26 février 2016 à Winnipeg (Manitoba). Cette table a réuni les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones nationales et des représentants et représentantes des familles des victimes.

Le Ministère a apporté son appui au premier ministre lors de la rencontre des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux avec les dirigeants des trois principales organisations autochtones nationales sur la question des changements climatiques, le 2 mars 2016 à Vancouver (Colombie-Britannique).

Coopération bilatérale et multilatérale

Au cours du présent exercice, le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne a effectué une tournée diplomatique en matière de francophonie canadienne. Entre le 31 août 2015 et le 31 mars 2016, il a rencontré neuf de ses homologues provinciaux et territoriaux, soit ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon, ainsi que plusieurs dirigeants ou dirigeantes et représentants ou représentantes d'organismes de la francophonie canadienne. Ces rencontres visaient à faire connaître et à promouvoir les nouvelles orientations entourant les programmes de soutien financier et à accroître la coopération en matière de francophonie canadienne entre le Québec et les gouvernements de la Confédération. Afin de mettre en œuvre ces nouvelles orientations en matière de coopération, le SAIC a tenu cinq commissions permanentes de coopération avec des représentants et représentantes des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À l'initiative des gouvernements du Québec et de l'Ontario, des représentants et représentantes de sept provinces et territoires se sont rencontrés le 30 octobre 2015, à Québec, afin d'échanger sur un concept de circuit touristique et patrimonial de la francophonie canadienne que le gouvernement fédéral pourrait élaborer et de la possibilité que ce circuit devienne un legs permanent à la francophonie canadienne, et ce, dans le cadre du 150e anniversaire de la Confédération, en 2017. Avec l'appui de sept gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont transmis, le 9 mars 2016, une demande à la ministre du Patrimoine canadien.

Dans un même esprit de valorisation de l'héritage francophone, le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ont signé, le 8 juin 2015, à titre d'intervenants, l'Entente de collaboration entre le Centre de la francophonie des Amériques et la Ville de Québec, relative au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique, afin de signifier leur appui à la création de ce réseau et d'offrir leur collaboration.

Nouveaux accords de coopération et Déclaration portant sur la francophonie canadienne

Deux accords de coopération en matière de francophonie canadienne, avec le Manitoba et le Yukon, ont été signés respectivement les 18 janvier et 31 mars 2016. Ceux-ci prévoient une augmentation de la contribution financière annuelle de ces gouvernements afin de mettre en œuvre des projets porteurs et structurants pour la francophonie, relatifs aux différents secteurs définis dans chacun de ces accords. Dans un esprit de solidarité et d'en-

gagement envers la francophonie canadienne, le Gouvernement du Québec a également signé, avec le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Yukon, la Déclaration portant sur la francophonie canadienne. En vertu de cette déclaration, les gouvernements s'engagent à travailler, conjointement et de concert avec les autres gouvernements au Canada, à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Le Québec a participé à la XX[e] Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui s'est tenue à Toronto les 17 et 18 juin 2015, sur le thème *Porter bien haut le flambeau de la francophonie canadienne*. Les ministres se sont entendus pour organiser un forum sur l'immigration francophone auquel participeraient notamment les ministres responsables de l'immigration et de la francophonie canadienne, afin de déterminer des pistes tangibles en matière d'immigration francophone. Ils ont également décidé de créer un comité de travail afin d'explorer les possibilités de collaboration sur des projets de nature touristique.

Les ministres du Québec et de l'Ontario ont présenté les conclusions d'une étude qu'ils ont instaurée, démontrant que le financement accordé à la Société Radio-Canada ne lui permettait pas alors de réaliser pleinement son mandat de radiodiffuseur public national. Ils ont également présenté une rétrospective des démarches qu'ils ont réalisées au cours de la dernière année dans ce dossier.

Enfin, les ministres ont discuté des défis auxquels les médias de langue française font face et de leur importance pour assurer l'épanouissement de la francophonie canadienne.

AXE 3

Renforcement de la démocratie québécoise

OBJECTIF

Conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence

INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

Soutien au renforcement de la démocratie

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a apporté son soutien aux orientations gouvernementales en matière de transparence, de lobbyisme et de participation citoyenne. De même, il a effectué divers travaux (analyses, mémoires et projets de lois) qui font suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction en matière de financement des partis politiques et d'éthique.

Le Ministère a fourni son savoir-faire dans toutes les étapes qui ont mené à l'adoption du projet de loi n° 78, Loi encadrant l'octroi des allocations de transitions aux députés qui démissionnent en cours de mandat, à l'automne 2015.

Le Ministère a également élaboré et préparé tous les documents afférents au :

- projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme ;
- projet de loi n° 79, Loi donnant suite au rapport du comité indépendant L'Heureux-Dubé et prévoyant les conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale à compter de la 42e législature.

Le Ministère a effectué différents travaux afin de soutenir et de conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne, en plus d'assurer une veille stratégique sur divers sujets se rapportant au domaine des institutions. Enfin, il a réalisé un suivi des travaux entrepris par le Directeur général des élections et par la Commission de la représentation électorale dans le cadre du processus de délimitation des circonscriptions électorales entamé en avril 2014.

OBJECTIF

Soutenir les ministères et les organismes dans leur action visant à favoriser l'accès aux documents publics ainsi qu'à protéger les renseignements personnels

INDICATEUR

Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à soutenir les ministères et les organismes publics concernant leurs obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Dans le cadre de son mandat, il a :

- produit près d'une quinzaine d'avis au Conseil des ministres concernant des projets de loi ou de règlement et des projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;
- formulé près d'une soixantaine d'analyses et d'avis destinés au ministre ainsi qu'aux ministères et organismes concernant l'application de la Loi, du Règlement ou des orientations gouvernementales présentées dans le document intitulé *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* ;
- répondu à plusieurs consultations téléphoniques ou par courriel provenant des ministères et organismes et portant sur des questions relatives à l'application de la Loi ou à la mise en œuvre du Règlement.

Le Ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. À cet effet, il a produit :

- quatre bulletins d'information sur les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ;
- un document complémentaire aux Lignes directrices de mise en œuvre du Règlement.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre des principes de la Loi et du Règlement, le Ministère a consulté les ministères et organismes afin de recueillir leurs besoins, leurs préoccupations et les mesures de soutien nécessaires à inclure dans le cadre des travaux sur la révision de la Loi. Ainsi, le Ministère a formé et coordonné dix groupes de travail afin de procéder à un travail d'arrimage entre les 31 orientations envisagées « pour un gouvernement plus transparent » et les expertises particulières de certains ministères et organismes. Ces travaux visent également à rédiger les documents qui serviront à la mise en œuvre des orientations dans les organismes assujettis.

De plus, le Ministère a :

- collaboré à la mise en œuvre et à la gouvernance du gouvernement ouvert avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Secrétariat à la communication gouvernementale (une rencontre) ;
- coordonné un comité, composé d'une dizaine de personnes, visant à formuler au ministre des propositions de modifications à la Loi afin d'accroître l'efficience du processus de traitement des demandes d'obtention de renseignements personnels à des fins de recherche auprès des organismes publics (deux rencontres) ;

- piloté un groupe dont le mandat est d'élaborer les documents visant à soutenir la mise en œuvre des orientations gouvernementales de transparence relatives à la diffusion proactive, et ce, avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Secrétariat à la communication gouvernementale (huit rencontres) ;
- coordonné un groupe visant à mettre à jour les processus de gestion de l'information en lien avec la diffusion proactive de l'information, et ce, avec la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Groupe d'expertise en gestion documentaire (quatre rencontres) ;
- formé et coordonné un comité avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de favoriser l'accès aux documents environnementaux (trois rencontres) ;
- formé et piloté un groupe avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'établir les arrimages à effectuer en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information ;
- coordonné un groupe de travail avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le Centre de services partagés du Québec, la Commission d'accès à l'information et le Secrétariat du Conseil du trésor afin de proposer des mesures pour assurer la plus grande protection des renseignements personnels lors des transferts de données personnelles hors du Québec (deux rencontres) ;
- coordonné un groupe de travail avec la Commission d'accès à l'information, dont le mandat consiste à revoir et à bonifier le rôle de la Commission, puis à réviser sa structure dans un souci d'efficience et d'équité de traitements des dossiers (deux rencontres) ;
- mis en place et coordonné quatre comités sectoriels, avec respectivement le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'Office des professions du Québec, pour élaborer quatre règlements à partir de l'actuel règlement afin de correspondre aux réalités du réseau de la santé (deux rencontres), du réseau de l'éducation (une rencontre), des municipalités (six rencontres) et des ordres professionnels (deux rencontres).

ORIENTATION 2

Soutenir la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec

AXE 1

Participation active des jeunes à la société

OBJECTIF

Proposer un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes

INDICATEUR 1

Lancement et mise en œuvre de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse

INDICATEUR 2

Élaboration, lancement et mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse

INDICATEUR 3

Nombre et nature des réalisations s'inspirant des principes du gouvernement ouvert et favorisant la participation citoyenne et la transparence

INDICATEUR 4

Mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures soutenues par le ministère dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse

Cadre de référence pour l'action jeunesse

En juin 2015, une consultation publique visant à renouveler la Politique québécoise de la jeunesse (PQJ) a été lancée par le premier ministre. La consultation s'est poursuivie par la tenue d'une table ronde réunissant des organismes jeunesse en présence du premier ministre et de l'adjointe parlementaire au volet jeunesse, le 24 septembre 2015 à Québec.

À moins d'avis contraire des organismes, les contributions reçues en vue de bâtir la nouvelle PQJ ont été mises en ligne sur le site Web du Secrétariat à la jeunesse (http://www.jeunes.gouv.qc.ca/). Au total, 186 mémoires ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse, les travaux ont mené au lancement de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 par le premier ministre, le 30 mars 2016.

Le 30 mars 2016, le premier ministre a lancé la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

Des travaux communs ont eu lieu avec le SCT en vue de bâtir un programme de financement encadrant le pouvoir du Ministère d'attribuer des subventions. Ce programme annoncé lors du dévoilement de la PQJ permettra au Ministère d'appuyer financièrement des organismes afin de leur donner la capacité d'agir dans le cadre des objectifs et des axes d'intervention de la PQJ, en complémentarité des programmes universels et réguliers des ministères et organismes.

En cours d'année, le Ministère a élaboré un cadre d'analyse pour l'évaluation des projets devant se retrouver dans la nouvelle stratégie d'action jeunesse et invité les organismes à déposer des projets en vue de bâtir cette stratégie pour 2016-2021. Au 31 mars 2016, 27 projets ont été reçus.

Pour permettre une transition entre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, qui s'est terminée le 31 mars 2015 après une année de prolongation, et la prochaine stratégie, le Ministère a financé 131 organismes en 2015-2016 à travers 245 conventions de subventions. Il a également financé trois ministères pour des projets jeunesse.

Une entente signée entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Ministère a notamment pour objet de fixer les modalités des

services d'accompagnement-conseil en matière d'évaluation pour la période du 1er avril 2015 au 31 janvier 2016.

Le Ministère a mené des travaux entourant l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire accompagnant la demande d'autorisation de la nouvelle stratégie, en conformité avec la directive encadrant l'évaluation de programmes au sein des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique.

Deux projets financés par le Ministère qui n'ont pu être optimisés à sa satisfaction, en fonction des critères du nouveau cadre d'analyse, ont été soumis à la planification triennale de révision des programmes du SCT.

AXE 2

Approfondissement des relations avec les Autochtones

OVT

OBJECTIF

Assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire

INDICATEUR 1

Nombre d'ententes conclues ou en cours de négociation en matière de consultation

Soutien aux projets de développement

Dans le cadre du volet soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, le Ministère a conclu seize ententes de financement avec les communautés ou les organismes autochtones suivants :

- Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ;
- Eagle Village ;
- Grand Conseil de la nation Waban-Aki ;
- Kahnawake ;
- Kitcisakik (deux ententes) ;
- Lac-Barrière ;
- Lac-Simon ;
- Malécites de Viger (deux ententes) ;
- Manawan ;
- Mashteuiatsh ;
- Pikogan ;
- Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (deux ententes) ;
- Uashat-Maliotenam.

Le soutien aux efforts consentis par les communautés et organismes autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les Autochtones et le Gouvernement du Québec.

INDICATEUR 2

Nombre d'activités visant à sensibiliser les milieux concernés aux pratiques d'affaires responsables à adopter à l'égard des nations et des communautés autochtones

Le Ministère joue un rôle conseil auprès des promoteurs dont les projets sont susceptibles d'avoir un impact sur les communautés autochtones. Au cours de la dernière année, le Secrétariat aux affaires autochtones a répondu à de nombreuses demandes, que ce soit par courriels ou à l'occasion de rencontres.

Le Ministère a également rendu public, au cours de l'été 2015, le *Document d'information à l'intention des promoteurs et introduction générale aux relations avec les communautés autochtones dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources naturelles.* Ce document présente essentiellement :

- les processus d'évaluation environnementale et d'approbation des projets au Québec ;
- les obligations, rôles et responsabilités du gouvernement et des promoteurs dans le cadre des projets de développement et de la consultation autochtone ;
- des pistes favorisant l'établissement de relations harmonieuses et constructives entre les promoteurs et les communautés autochtones ;
- des informations sur les communautés autochtones du Québec ;
- un encouragement à la divulgation volontaire du contenu des ententes sur les répercussions et les avantages ;
- des références pour obtenir un soutien gouvernemental.

INDICATEUR 3

Nombre de rencontres du groupe interministériel de soutien à la consultation, coordonné par le Ministère, afin de veiller au respect de l'obligation de consultation du gouvernement

En cours d'année, le Groupe interministériel de soutien sur la consultation des Autochtones, coordonné par le Ministère, s'est réuni à six reprises.

Le Ministère participe activement aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation et l'accommodement, qui constitue un lieu d'échange privilégié sur les pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation. Ce groupe a tenu une rencontre de deux jours, en plus de cinq conférences téléphoniques.

AUTRES RÉSULTATS

Au cours de l'année 2015, divers évènements ont mis en lumière les conditions de vie difficiles des femmes autochtones de Val-d'Or et d'autres villes du Québec, victimes de violence, de racisme ou de discrimination. Dans ce contexte, le Ministère a déployé une série de mesures concrètes en vue de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. Des investissements gouvernementaux de plus de 6,1 millions de dollars ont permis le renforcement de la capacité d'accueil du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, l'ouverture d'un centre de jour et de répit, l'aménagement d'un site de ressourcement autochtone en forêt de même que la mise en chantier de logements sociaux pour les familles autochtones.

Dans le même esprit, quatre tables locales sur l'accessibilité aux services pour les Autochtones dans les villes de Val-d'Or, La Tuque, Trois-Rivières, Sept-Îles et Maniwaki ont été mises sur pied. Ces tables, coordonnées par le Ministère, permettent de réunir les partenaires régionaux en vue d'améliorer les collaborations et la complémentarité des services gouvernementaux et de mieux les adapter aux besoins des citoyens et citoyennes autochtones.

OBJECTIF

Renforcer les relations avec les Autochtones, pour une cohabitation harmonieuse

INDICATEUR 1

Nombre d'ententes en matière autochtone conclues avec le gouvernement

INDICATEUR 2

Nombre d'ententes en cours de négociation

Ententes en matière d'affaires autochtones

OVT

Un total de 91 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones ont été conclues en 2015-2016, sous la responsabilité du Ministère.

91 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones ont été conclues en 2015-2016.

Parmi celles-ci, le Ministère a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion des ententes suivantes :

- Le 7 mai 2015, le Gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik ont convenu de la Modification n° 11 de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut). Cette modification vise à modifier le mandat B-2 sur les aéroports nordiques ainsi qu'à ajouter le financement relatif aux 240 nouvelles places à contribution réduite, octroyées dans quatre centres de la petite enfance.
- Le 13 juillet 2015, le Gouvernement du Québec et les Cris ont conclu l'Entente sur le règlement du différend forestier Baril Moses. Cette entente a favorisé le retrait d'une plainte déposée par les Cris du Québec auprès du Forest Stewardship Council à l'encontre d'une compagnie forestière, ainsi que l'abandon d'un recours judiciaire visant le Gouvernement du Québec, pour le non-respect de certaines dispositions en matière d'aménagement forestier. Le règlement comprend un processus de discussion avec les Innus de Mashteuiatsh afin de convenir, notamment, de mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière à implanter dans le territoire visé, et ce, dans le but d'y harmoniser les activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et cries. Les parties ont pris d'autres engagements en matière de création d'aires protégées et de protection du caribou forestier.

Négociation sur les revendications territoriales globales entre le Regroupement Petapan (Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Essipit et Natashquan), le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada

Plusieurs rencontres entre les parties ont eu lieu et la négociation suit son cours.

Négociation visant le règlement du différend Baril-Moses entre le Québec et la Première Nation innue de Mashteuiatsh

En décembre 2013, une procédure judiciaire a été amorcée par les Cris concernant le non-respect de la lettre Baril-Moses. Signée en février 2002, la lettre étendait le régime forestier convenu dans la Paix des braves à certains territoires à l'extérieur des limites établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. En janvier 2015, le

Gouvernement du Québec, les Cris et les Innus ont réglé à l'amiable le différend, Me Lucien Bouchard étant le médiateur.

En ce qui a trait à Nitassinan de Mashteuiatsh qui chevauche le territoire visé par l'Entente, le Québec poursuit activement les discussions avec les Innus de Mashteuiatsh afin que les trois parties (Québec, Innus, Cris) puissent convenir, notamment, de l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles des membres des communautés innues et cries qui fréquentent ce territoire.

Négociation visant le règlement de la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale entre la nation attikamek et les gouvernements du Québec et du Canada

Plusieurs rencontres entre les parties ont eu lieu et la négociation suit son cours.

Négociation sur la Modification n° 12 de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut)

Cette négociation vise à modifier le mandat relatif au développement local et régional et à confier à l'Administration régionale Kativik le mandat d'exploitation du parc national Ulittaniujalik.

Algonquins de Lac-Barrière – Négociations bilatérales visant la mise en œuvre des recommandations du Rapport Ciaccia-Lincoln de 2006

Une table de négociation a été mise sur pied avec la communauté du Lac Barrière. M. Mario Gibeault a été nommé à titre de négociateur pour le Gouvernement du Québec en mai 2015. Cette table est composée d'une table centrale et de deux tables techniques, respectivement sur la forêt et sur la faune, auxquelles siègent des représentants et représentantes des deux parties. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs participe également aux discussions par voie de représentation.

Au cours de l'année, neuf rencontres de négociation de la table centrale ont eu lieu depuis la nomination du négociateur.

Depuis janvier 2016, les parties travaillent sur un projet d'entente et un projet de mandat (« terms of reference ») lié à l'entente.

Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS) – Négociations tripartites visant à conclure des ententes sectorielles sur différents sujets

Au cours de l'année, quatre rencontres de la table tripartite MMS-Canada-Québec ont eu lieu et celles-ci doivent se poursuivent.

Les rencontres ont porté particulièrement sur les ententes relatives aux pêcheries, en discussion entre le gouvernement fédéral et le MMS. La question du mandat du Québec à cette table a aussi été discutée. Contrairement au Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec n'a actuellement pas de mandat de négociation territoriale globale en ce qui a trait aux communautés micmaques. Le Gouvernement du Québec a donc entrepris un processus interne afin de réviser son mandat.

Négociation d'une entente sur la consultation avec la communauté de Pikogan

Une entente en matière de consultation est en cours de négociation avec la Première Nation Abitibiwinni, laquelle porte sur un protocole de consultation propre au secteur minier.

Négociation sur différents sujets avec la communauté de Natashquan

À la suite des actions posées par la communauté de Natashquan, au cours de l'été 2015, le Gouvernement du Québec a nommé un représentant, M. Daniel Gagnier, pour entreprendre des négociations sur divers sujets avec la communauté.

Discussions avec la nation huronne-wendat afin de régler certains enjeux de chevauchement durant la période de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides

Un groupe de travail Québec-Hurons a été mis sur pied afin de trouver des pistes de solution quant à la période de chevauchement entre les chasseurs hurons et la clientèle de la Société des établissements de plein air du Québec, durant la saison

de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année.

Mise en application de l'Entente-cadre signée en 2009 avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake

Dans la foulée de l'Entente-cadre, le Ministère a :

- sollicité la collaboration du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et des organismes québécois œuvrant dans ce secteur – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Commission de la construction du Québec et Régie du bâtiment du Québec – afin de mettre en œuvre l'Entente en matière de travail signée avec le Conseil mohawk de Kahnawake, en juillet 2014. Cette mise en œuvre requiert notamment la conclusion d'une entente financière entre la CNESST, le Gouvernement du Québec et le Conseil mohawk de Kahnawake ;
- sollicité la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de négocier une entente en matière de protection de la jeunesse avec le Conseil mohawk de Kahnawake et la Kahnawake Shakotiia'takehnhas Community Services ;
- sollicité la collaboration du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation afin de négocier une entente de développement économique avec le Conseil mohawk de Kahnawake et la Commission de développement économique de Kahnawake ;
- contribué au processus du gouvernement fédéral visant à ajouter quelque 500 acres de terres en bordure de l'autoroute 30 à la réserve de Kahnawake ;
- facilité les échanges entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le Conseil mohawk de Kahnawake, afin de conclure une entente permettant la conception et la construction d'infrastructures (accès, aqueduc et égouts) propres à soutenir le développement économique sur les terres visées par le processus d'ajout de terres à la réserve ;
- sollicité la contribution du ministère des Finances afin de négocier une entente en matière de taxation et de commerce avec le Conseil mohawk de Kahnawake.

OBJECTIF

Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain

INDICATEUR 1

Nombre de projets soutenus

INDICATEUR 2

Total des investissements engagés et réalisés

Fonds d'initiatives autochtones II

OVT

Les projets soutenus ont été soumis au Ministère dans le cadre de l'un ou l'autre des volets visés par le Fonds d'initiatives autochtones II, soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire et le soutien à la consultation.

Tableau 6 – Nombre de projets et sommes engagées dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones

Programmes	2015-2016		Cumulatif (2006-2016)	
	Nombre de projets	Sommes engagées (000 $)	Nombre de projets	Sommes engagées (000 $)
Fonds d'initiatives autochtones (FIA)	0	0	488	86 827,6
Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)	84	18 460	276	55 314,7
Total	84	18 460	764	142 142,3

Versements dans le cadre de la mise en œuvre d'ententes

- Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (entente Sivunirmut) : le Ministère a versé une aide financière de 65,8 millions de dollars, destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik : une somme de 16,6 millions de dollars a été versée par le Ministère aux quatorze villages nordiques pour les aider à offrir les services municipaux.
- Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (entente Sanarrutik) : le Ministère a versé 21,8 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques.

Versements issus des ententes entre le Gouvernement du Québec et la nation crie

- Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James : le Ministère a versé 6,3 millions de dollars au gouvernement de la nation crie afin de soutenir ses opérations générales et certaines de ses immobilisations.
- Le Ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la Paix des braves et l'Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le Gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le gouvernement de la nation crie. Le respect des engagements gouvernementaux s'est traduit par des versements s'élevant respectivement à 90,2 et 17,5 millions de dollars.

Mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec

- Entente de partenariat signée en octobre 2009 : une somme s'élevant à 2 millions de dollars a été versée à la nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis afin de financer des projets de développement économique et communautaire.

AXE 3

Valorisation des potentiels territoriaux

OBJECTIF

Tirer pleinement et durablement parti des ressources et de l'Industrie maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordres économique, environnemental et social

INDICATEUR 1

Mise en œuvre de la Stratégie maritime

INDICATEUR 2

Déploiement du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime

Stratégie maritime du Québec

OVT

La Stratégie maritime présente une vision intégrée du développement à l'horizon 2030, qui met en valeur l'immense potentiel maritime du Québec. Elle s'accompagne d'un plan d'action pour les cinq prochaines années, soit pour la période 2015-2020.

Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur par l'intervention du Secrétariat aux affaires maritimes. Ce dernier facilite la concertation entre les partenaires concernés et s'assure de l'implantation de la Stratégie maritime du Québec. À cet effet, il apporte son appui au Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime (CMISM).

Le CMISM a le mandat de veiller à valoriser le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent en exploitant de manière responsable son potentiel maritime, dans un contexte de croissance des échanges commerciaux internationaux.

Créé le 7 mai 2014 en vertu du décret 425-2014, le CMISM a connu divers amendements selon le décret 146-2015, du 27 février 2015, et le décret 114-2016, du 22 février 2016.

Pour réaliser son mandat, le CMISM doit :

- stimuler le développement économique des régions côtières en développant un transport maritime sécuritaire et écologique ;
- favoriser le transport intermodal, dynamiser les chantiers maritimes québécois et prévoir la mise en place d'un pôle logistique en Montérégie ;
- stimuler l'offre touristique maritime et de croisière, soutenir les traversiers en développant l'offre de service de la Société des traversiers du Québec ;
- mettre en place un programme commun avec les municipalités visant l'entretien des quais sous leur responsabilité ;
- assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, notamment par le développement de nouveaux produits ;
- favoriser la recherche et le développement des technologies marines et environnementales ainsi que la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour les secteurs de l'industrie maritime ;
- élaborer et proposer, pour adoption par le Conseil des ministres, une stratégie maritime cohérente avec ces objectifs ;
- assurer la mise en œuvre des initiatives de la Stratégie maritime afin de stimuler le développement économique et le développement durable ;
- faire le suivi de son déploiement auprès des partenaires, des ministères et des organismes interpelés.

Composition

- Le ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, qui assure la présidence du comité ;
- La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique ;
- Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique ;
- Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- La ministre du Tourisme ;
- La vice-première ministre, ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la Condition féminine ;
- Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Le ministre délégué aux Finances ;
- En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du CMISM, agir à titre de membre du comité lors d'une réunion.

Mise en œuvre de la Stratégie maritime

Orientation 1 : Développer l'économie maritime de manière durable

Préalablement au lancement officiel de la Stratégie maritime du Québec, le 29 juin 2015, le Ministère a élaboré le Plan d'action 2015-2020 relatif à sa mise en œuvre. Pour ce faire, une étude a été commandée à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) afin d'estimer les retombées économiques de la Stratégie maritime aux horizons 2020 et 2030. La réalisation de cette étude d'impact a fait l'objet de trois rapports (https://strategiemaritime.gouv.qc.ca/strategie-maritime/publications/) :

- Le rapport méthodologique de l'enquête sur l'industrie maritime au Québec 2014, produit par l'ISQ ;
- La synthèse des résultats de l'enquête effectuée par le Ministère ;
- Le rapport présentant l'étude d'impact économique des dépenses d'exploitation et de l'industrie maritime.

De plus, le Ministère a :

- confié, par l'entremise des Armateurs du Saint-Laurent, à la Table du Québec sur le transport maritime courte distance le mandat de réaliser une étude sur l'identification des créneaux de marché potentiel et sur les conditions de réussite du transport maritime courte distance. Cette étude permettra de recueillir les informations essentielles auprès des partenaires pour définir les actions à mettre en place.
- réalisé des actions promotionnelles :
  - Missions ministérielles en Europe, en septembre et octobre 2015, et mission du premier ministre à Chicago les 29 et 30 octobre 2015 ;
  - Rencontres concernant l'aménagement des zones industrialo-portuaires de la région de Montréal et visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ;
  - Soutien aux ministères et organismes concernés par des ententes de collaboration visant la formation de comités locaux et la création des zones industrialo-portuaires. Au 31 mars 2016, quatre ententes ont été signées : Bécancour, Baie-Comeau, Port-Cartier et Sorel-Tracy ;
  - Mise en œuvre des zones industrialo-portuaires. Plusieurs comités ont été mis en place : les comités locaux, le Comité de suivi interne du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le Comité directeur. Le Comité directeur regroupe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le MESI qui préside ce comité. Les mandats de celui-ci visent à :
    - favoriser l'élaboration et la réalisation des plans de développement,
    - préciser les orientations,
    - soutenir le travail des intervenants locaux,
    - signaler les problèmes et trouver des solutions,
    - assurer un suivi des requêtes pour la réalisation des projets d'investissements ;
  - Coordination des actions de plusieurs ministères et organismes en vue d'élaborer un système d'information sur le passif environnemental des terrains contaminés appartenant au Gouvernement du Québec, situés dans les zones industrialo-portuaires. Le Ministère a sollicité leur collaboration, en autorisant le Contrôleur des finances à transmettre les informations au MAMOT. Ce dernier a ainsi pu élaborer un système permettant de prioriser les terrains à réhabiliter ;
  - Participation aux travaux menant à la création du réseau Québec maritime (RQM), un organisme qui regroupera sous une même enseigne des spécialistes de toutes les disciplines scientifiques maritimes ;
  - Coprésidence avec la France d'un comité composé d'institutions et d'organismes québécois afin de créer un institut France-Québec en recherche et innovation dans le secteur maritime ;
  - Réalisation de plusieurs actions du volet international de la Stratégie maritime avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Ces actions ont consisté à repérer les occasions commerciales afin d'attirer les investissements étrangers, d'inciter les croisiéristes internationaux à faire la promotion des secteurs de l'économie maritime du Québec et de favoriser le partage d'expertises et les partenariats de recherche ;
  - Organisation d'une rencontre avec les acteurs du secteur de la biotechnologie marine, le 18 mars 2016, à Rimouski, à laquelle le ministre délégué aux Affaires maritimes a participé, afin de recueillir des avis sur les moyens d'accélérer le développement de la filière québécoise des biotechnologies marines, un créneau industriel à fort potentiel en matière de retombées économiques.

De plus, le Ministère a dirigé plusieurs travaux liés à la communication dans le cadre de son mandat. En plus de soutenir le ministre délégué aux Affaires maritimes et le Comité ministériel de l'implantation de la Stratégie maritime dans leurs mandats, il a réalisé les actions suivantes :

- Lancement de la Stratégie maritime, le 29 juin 2015, dans les installations du port de Montréal, et diverses présentations lors d'événements importants, en plus de la diffusion d'une publicité télévisuelle nationale de 30 secondes ;
- Mise en place et animation du site Internet de la Stratégie maritime ;
- Tournée régionale du ministre délégué aux Affaires maritimes dans quarante municipalités.

Le lancement officiel de la Stratégie maritime du Québec s'est tenu le 29 juin 2015.

Orientation 2 : Protéger le territoire maritime et ses écosystèmes

Le Ministère a participé aux travaux de coordination et de concertation visant à créer un Centre d'expertise sur la gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM). Il a effectué des analyses et a émis des propositions relatives aux mandats du futur CEGRIM et aux diverses ressources à mobiliser.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes

En vue d'améliorer la qualité de vie de la population, le Ministère a :

- favorisé le dialogue entre les représentants et représentantes de l'industrie maritime ;
- assuré la tenue du Forum de concertation sur le transport maritime en vue de la Journée maritime québécoise organisée par la Société de développement économique du Saint-Laurent et les Armateurs du Saint-Laurent, qui s'est tenue à l'Assemblée nationale le 27 octobre 2015 ;
- favorisé la participation du ministre délégué aux Affaires maritimes aux journées sur la Stratégie maritime organisées par le journal *Les Affaires*.

Comités et tables de concertation

Au cours du présent exercice, le Ministère a mobilisé plusieurs ministères et organismes ainsi que des partenaires afin de mettre en œuvre la Stratégie maritime. Pour ce faire, le Ministère s'est doté d'un plan d'action 2015-2020, lequel regroupe 82 actions qui relèvent des ministères et organismes selon leur secteur respectif.

Le Ministère a également coordonné les travaux des comités suivants :

COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERMINISTÉRIEL DE LA STRATÉGIE MARITIME

En mai 2015, le Ministère a mis sur pied le Comité économique interministériel de la Stratégie maritime (CEISM), qui a le mandat d'arrimer l'action des ministères et organismes exerçant des responsabilités économiques au regard de la Stratégie maritime. Ceci, afin d'assurer une meilleure coordination du processus décisionnel gouvernemental et de favoriser l'harmonisation des projets d'investissements privés et publics.

Composition

- Ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat aux affaires maritimes, qui assure la présidence ;
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Ministère des Finances.

D'autres organismes sont appelés à y participer sur invitation.

Résultats 2015-2016 : le Comité a tenu quatre rencontres qui ont permis de sélectionner plusieurs projets d'études afin de soutenir les actions du Plan d'action 2015-2020.

COMITÉ DIRECTEUR DE L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME

Le Ministère a créé le Comité directeur de l'implantation de la Stratégie maritime (CDISM) en juin 2014.

Le CDISM a pour mandat de participer à l'élaboration, à l'implantation et au suivi de la Stratégie maritime selon les domaines d'expertise respectifs de chaque ministère, en plus de favoriser la cohérence et la coordination des initiatives gouvernementales concernant la mise en valeur du potentiel maritime.

Composition

- Secrétaire général associé aux affaires maritimes (ministère du Conseil exécutif), qui assure la présidence du Comité ;
- Sous-ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Sous-ministre du Tourisme ;
- Sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ;
- Sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Sous-ministre de la Culture et des Communications ;
- Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes (ministère du Conseil exécutif) ;
- Secrétaire général associé au Secrétariat à la communication gouvernementale (ministère du Conseil exécutif) ;
- Secrétaire général associé du Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif) ;
- Président-directeur général de la Société du Plan Nord.

Résultats 2015-2016 : le CDISM s'est réuni à deux reprises en 2015-2016. Ces rencontres ont permis de clarifier le rôle du Ministère dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime, d'exposer les processus de suivi et le rôle des ministères et organismes ainsi que d'approuver les démarches accomplies dans le cadre de plusieurs comités de travail. Le 17 décembre 2015, ses membres ont approuvé la constitution d'une structure de gouvernance pour le suivi, la reddition de comptes et l'évaluation de la Stratégie maritime, ce qui a mené à la création du Comité d'évaluation de programme de la Stratégie maritime (CEPSM).

COMITÉ D'ÉVALUATION DE PROGRAMME DE LA STRATÉGIE MARITIME

Le Ministère a créé le CEPSM en janvier 2016.

Le mandat de ce comité consiste à soutenir le Ministère dans le suivi et l'évaluation de la Stratégie maritime afin de pouvoir statuer adéquatement sur la pertinence des mesures entreprises et sur leur rendement et, au besoin, d'y apporter des améliorations nécessaires.

Composition

Le CEPSM est composé de représentants et représentantes de ministères et organismes choisis par le Ministère, selon leurs interventions dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime ou de leur expérience en évaluation de stratégies gouvernementales :

- Ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes, qui assure la présidence du comité ;
- Secrétariat du Conseil du trésor, par l'intermédiaire du Bureau de la révision permanente des programmes ;
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Résultats 2015-2016 : le CEPSM a tenu deux rencontres qui ont permis de discuter et de bonifier le cadre de suivi et d'évaluation préliminaire du Plan d'action 2015-2020. Ce cadre a été déposé aux autorités le 29 février 2016.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR L'ÉROSION DES BERGES À PERCÉ

Le Ministère coordonne les travaux du Comité interministériel sur l'érosion des berges à Percé dont le mandat vise à résoudre de manière permanente le problème d'érosion des berges à Percé.

Composition

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Ministère de la Sécurité publique ;
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ministère de la Culture et des Communications.

Résultats 2015-2016 : ce comité s'est rencontré une première fois le 19 janvier 2016 et a tenu trois autres réunions en cours d'année.

COMITÉ RECHERCHE ET INNOVATION

Le Comité Recherche et Innovation (Comité R-I) a été créé en avril 2015 par le Ministère.

Le mandat de ce comité consiste à traiter des sujets liés à la recherche et à l'innovation. Il a également pour objectif d'établir un consensus sur les éventuels projets de contrats, de subventions ou d'appels à projets.

Composition

- Ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat aux affaires maritimes, qui assure la présidence du comité ;
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques ;
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Résultats 2015-2016 : le Comité R-I a tenu six rencontres afin d'aborder des sujets liés à la recherche et à l'innovation, dont les projets de création du réseau Québec maritime et de l'Institut France-Québec, et d'établir un consensus sur les projets de contrats, les subventions ou les appels à projets.

TABLE DE CONCERTATION EN ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

La Table de concertation sur l'adéquation formation-emploi vise à atteindre une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie maritime.

Composition

- Ministère du Conseil exécutif, qui assure la présidence de la Table ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Ministère du Tourisme ;
- Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime ;
- Conseil québécois des ressources humaines en tourisme ;
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes ;
- Comité sectoriel de main-d'œuvre en fabrication métallique industrielle ;
- Grappe métropolitaine de logistique et transport de Montréal ;
- Institut maritime du Québec ;
- École des pêches et de l'aquaculture du Québec.

Résultats 2015-2016 : ce comité a tenu une première réunion le 11 novembre 2015.

ORIENTATION 3

Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante

AXE 1

Développement des compétences

OBJECTIF

Soutenir et orienter le développement professionnel des employés en fonction des besoins de l'organisation

INDICATEUR 1

Nombre de jours moyen de formation par employé

Pour remplir adéquatement sa mission et ses nombreuses responsabilités, le Ministère s'assure de détenir l'expertise nécessaire et de mobiliser ses équipes par de saines pratiques de gestion et des activités de formation et de développement professionnel.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, période de référence issue de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère a consacré 282 588 $ en formation et développement des compétences de son personnel, ce qui équivaut à 0,41 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé et employée est évalué à 0,5.

Le Ministère poursuit ses efforts en matière d'investissement en développement des compétences afin d'atteindre l'objectif fixé à 1 % de la masse salariale, comme prévu par la Loi. Dès février 2015, il a mis en ligne, sur son site intranet, une programmation ministérielle de développement pour inciter le personnel à y participer.

Une démarche est également en cours afin de déterminer les besoins en formation dans les différents secteurs et d'élaborer un programme de formation qui s'adresse à l'ensemble du personnel et qui est axé sur les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation des différents mandats ministériels.

AXE 2

Innovation et performance

OBJECTIF

Favoriser l'optimisation des processus opérationnels et administratifs

INDICATEUR 1

Nombre de projets d'optimisation des processus opérationnels et administratifs mis en œuvre

Optimisation des processus

Le 22 février 2016, le Ministère a adopté une nouvelle Politique d'amélioration de processus. Subséquemment, il a élaboré une offre de service et un plan de travail relatif à la réalisation de projets d'amélioration.

Le 22 février 2016, le Ministère a adopté une nouvelle Politique d'amélioration de processus.

Au cours de l'année, le Ministère a procédé à l'optimisation de cinq projets, lesquels sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7 – Projet d'amélioration des processus

Projet	Objectif	Type d'intervention	Statut
Publication des données du Ministère dans le cadre du Gouvernement transparent	Produire des données justes et pertinentes accessibles aux citoyens, conformément à la modification au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, dès son entrée en vigueur le 1er avril 2015.	Conception d'un nouveau processus d'affaires supporté par les technologies en place	Terminé
Diagnostic des processus d'affaires du Secrétariat du Conseil exécutif	Dresser un portrait de la situation actuelle dans un rapport complet, afin de soutenir la prise de décision du dirigeant, quant à la nécessité de moderniser le système informatique DOSSDEC (Dossiers décisionnels), qui supporte les travaux de l'organisation.	Diagnostic organisationnel	Terminé
Procédure guidant l'analyse des demandes de reconnaissance du statut d'organisme d'éducation politique	Soutenir le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques dans l'élaboration du processus d'affaires et d'un formulaire WEB, pour concrétiser la mise en œuvre de ce nouveau service.	Service conseil	Terminé
Admissibilité et maintien de l'admissibilité aux prestations d'assurance traitement	S'assurer du versement équitable des prestations d'assurance traitement, conformément aux normes du guide prescrit par le SCT. Réduire les coûts de fonctionnement. Permettre le déclenchement systématique du processus Réintégration au travail lors du retour d'un employé suite à une absence prolongée.	Optimisation du processus existant, supporté par les technologies en place	Terminé
Réintégration au travail d'un employé suite à une absence pour invalidité	Fournir un plan d'intervention adapté à l'employé en vue de sa réintégration à la fin de son invalidité, conformément à la Politique-cadre de gestion des ressources humaines du SCT. Augmenter le nombre de retours au travail durables. Diminuer le nombre d'aggravations. Diminuer le temps moyen d'absence pour invalidité. Contrôler l'inventaire de dossiers.	Optimisation du processus existant, supporté par les technologies en place	En cours

OBJECTIF

Mettre en œuvre des solutions technologiques visant à améliorer l'efficience du Ministère

INDICATEUR 1

Nombre de nouvelles solutions technologiques majeures mises en œuvre

Au cours de l'année 2015-2016, les solutions technologiques mises en place afin d'améliorer l'efficience du Ministère sont les suivantes :

- Finalisation de l'implantation de la téléphonie IP : de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, notamment la reconnaissance vocale et l'écoute des messages téléphoniques vocaux à partir de la boîte de courriel Outlook.
- Lancement d'un nouvel intranet : ce nouveau site a permis d'améliorer la communication interne du Ministère et de mieux faire connaître ses services auprès de la clientèle. Il a d'ailleurs obtenu le prix Zénith dans la catégorie Communication interne.
- Mise en place du nouveau moteur de recherche Constellio, accessible via l'intranet, qui permet d'indexer l'information provenant de diverses sources d'information du Ministère (bottin, courriel, fichiers, bases de données…), tout en respectant la sécurité héritée des systèmes.
- Mise en place du système de formulaire en ressources humaines électronique – Inscription à la liste d'attente – pour les demandes de perfectionnement : ce nouveau formulaire améliore la gestion des activités de formation et permet de prévoir plus rapidement le nombre de personnes intéressées.
- Révision des systèmes de subventions pour le Programme d'appui à la francophonie canadienne et le Programme de coopération intergouvernementale et amélioration des services Web du moteur de recherche du site du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) présente les engagements du Ministère, plus particulièrement du Secrétariat à la jeunesse et du Secrétariat aux affaires autochtones, en ce qui concerne l'accessibilité des services offerts à sa clientèle, la qualité et la fiabilité des renseignements de même que la courtoisie et la personnalisation des services.

Au cours de l'automne 2015, le Ministère s'est engagé dans une démarche d'amélioration de ses pratiques et de ses modes de gestion. Avec la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance, il a révisé le processus d'élaboration des documents à caractère stratégique, notamment la DSC. Plus précisément, le Ministère a répertorié de façon détaillée les services qu'il offre à la population, aux entreprises, aux institutions et aux organismes provenant de divers horizons. Conséquemment, il a révisé ses engagements à leur égard. Ces derniers seront rendus publics à l'horizon de l'automne 2016.

RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au cours de l'année, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière de développement durable 2016-2020 afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Rendu public le 31 mars 2016, ce plan d'action fera l'objet d'une reddition de comptes dans le prochain rapport annuel de gestion.

RÉSULTATS OBTENUS AU REGARD DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015 (PROLONGÉ JUSQU'AU 31 MARS 2016)

Objectif gouvernemental 1	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
Objectif ministériel 1	Promouvoir la démarche de développement durable au sein du Ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.
Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.
Indicateur	Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.
Cibles	80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.
Résultats	Sensibilisation La cible de sensibilisation a été dépassée au cours de l'année 2010-2011, la totalité du personnel du Ministère ayant été jointe par au moins une activité de sensibilisation. En 2015-2016, les activités de sensibilisation se sont poursuivies : cinq capsules d'information portant sur divers sujets relatifs au développement durable ont été diffusées dans l'intranet du Ministère. De même, la rubrique *Développement durable* dans l'intranet ministériel a fait l'objet de 623 consultations. Formation La cible relative à la formation au développement durable a été atteinte en 2012-2013, alors que 75 personnes appartenant à la catégorie de « personnel ciblé » ont été formées. En 2015-2016, la formation Prise en compte des principes de développement durable, élaborée par le Centre d'expertise des grands organismes, est demeurée accessible à l'ensemble du personnel sur le site intranet du Ministère durant toute l'année. Par ailleurs, le Ministère a participé à des activités de formation organisées par le Bureau de coordination du développement durable, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

	○ Nouveaux outils de prise en compte des principes de développement durable, le 15 avril 2015 ; ○ Élaboration des plans d'action en développement durable (PADD), le 21 octobre 2015 ; ○ Élaboration des objectifs 1.1 – SGDD 2015-2020, le 10 décembre 2015. Autre Le Ministère a participé à une rencontre tenue par le Comité interministériel de développement durable – CIDD-MO, le 8 décembre 2015.
Action 2	Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.
Indicateur	Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.
Cibles	Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens d'ici 2015.
Résultats	Dans la poursuite des efforts entrepris au cours des années passées, le développement durable a été intégré aux attentes gouvernementales 2015-2016 adressées aux titulaires d'un emploi supérieur. La diffusion de celles-ci s'est faite par voie électronique.
Action 3 OVT	Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.
Indicateur	Nombre et nature des activités développées.
Cibles	Selon les projets conclus avec les partenaires.
Résultats	Durant l'année 2015-2016, deux subventions ont été attribuées par le Secrétariat à la jeunesse : ○ Une somme de 332 500 $ a été versée aux YMCA du Québec, afin de mobiliser les jeunes de 14 à 16 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie ; ○ Une somme de 300 000 $ a été versée à Katimavik Services jeunesse, afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois et Québécoises dans différentes régions. Le 30 mars 2016, le Ministère a dévoilé la PQJ 2030, qui souligne les défis résultant des changements démographiques qui doivent être relevés par un dialogue intergénérationnel, selon les particularités régionales. La PQJ porte notamment des objectifs qui se rapportent directement au développement durable : ○ Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles ; ○ Encourager les comportements écoresponsables ;

	○ Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec. Cette politique sera opérationnalisée à travers les stratégies d'action jeunesse quinquennales.
Objectif gouvernemental 6	Appliquer des mesures de gestion environnementales et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.
Objectif ministériel 2	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du Ministère.
Action 4	Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.
Indicateur et cible	Diffusion des lignes directrices d'ici 2010, puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du Ministère.
Résultats	Le Ministère a poursuivi les mesures mises en application au cours des années précédentes, lesquelles concernent particulièrement la gestion de matières résiduelles et des biens excédentaires ainsi que l'utilisation du papier et l'économie d'énergie dans les bureaux. Par ailleurs, les rencontres du Conseil des ministres se font sans papier, de même que l'étude des crédits. La réalisation des travaux entourant l'élaboration du Rapport annuel de gestion emprunte également cette méthode qui contribue à réduire l'utilisation du papier.
Objectif gouvernemental 20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
Objectif ministériel 3	Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.
Action 5	Faciliter l'accès des citoyens à l'information, notamment dans un souci d'équité et de transparence.
Indicateur et cible	Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2015 et suivi de son application. Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels.
Résultats	Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse ainsi que ses consultations auprès des ministères et organismes sur les modifications à apporter à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels. En lien avec ces travaux, le document présentant les orientations gouvernementales et intitulé *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels* a été déposé par le Ministère en mars 2015, pour consultation parlementaire. Ce document propose un ensemble de modifications à cette loi. Au total, vingt personnes ou représentants et représentantes de groupes sont venus présenter leurs réflexions et échanger avec les

	parlementaires en septembre 2015. Le Ministère a procédé, par la suite, à l'analyse des 27 mémoires déposés et a pu ainsi préciser ces 31 orientations portées par le gouvernement. Par ailleurs, le Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est entré en vigueur le 1er avril 2015. Celui-ci vise la diffusion proactive d'une douzaine de nouveaux types de renseignements et de documents de nature administrative, en plus d'exiger que soient publiés les documents administratifs transmis dans le cadre d'une demande d'accès. Le Ministère a formé quatre groupes de travail et en assure la coordination avec, respectivement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'Office des professions du Québec. Ces groupes visent à désigner les documents à diffuser, dans l'objectif d'élaborer quatre règlements sectoriels sur la diffusion de l'information, qui seront applicables au secteur municipal, au réseau de la santé et des services sociaux, au réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et aux ordres professionnels.
Objectif gouvernemental 19	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
Objectif ministériel 4	Favoriser l'expression des cultures autochtones au Québec.
Action 6 OVT	Soutenir des projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec.
Indicateurs et cibles	Quarante projets financés par année.
Résultats	En 2015-2016, le Ministère a soutenu cinquante projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec, pour une somme globale de 212 347 $.
Objectif gouvernemental 23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
Objectif ministériel 5	Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.
Action 7	Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.
Indicateurs et cibles	Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).
Résultats	Francophonie canadienne En 2015-2016, le Ministère a soutenu plusieurs projets en lien avec le développement durable : ○ Renforcement des capacités en développement communautaire :

- Collaboration entre le Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire, affilié à l'Institut français de l'Université de Regina, et l'Université du Québec à Rimouski, visant à mettre au point une série d'ateliers de formation afin d'accroître les compétences et les connaissances des intervenants et intervenantes en développement communautaire fransaskois ;

- Modèle coopératif pour un accès à une alimentation fraîche à meilleur prix :

  - Poursuite d'une collaboration amorcée l'an dernier entre le Carrefour Nunavut et la Fédération des coopératives de développement régional du Québec, pour analyser divers scénarios d'affaires afin d'implanter une coopérative alimentaire au Nunavut, qui offrirait des produits frais, variés et à prix raisonnables.

Travaux du Conseil de la fédération

- Au cours du présent exercice financier, le Conseil de la fédération (CDF) a continué à promouvoir activement les principes de développement durable sur le plan environnemental et social et, par son action, a démontré son engagement envers ceux-ci. On soulignera :

  - l'adoption d'une stratégie de l'énergie au Canada portant sur des approches plus propres et durables ;
  - la documentation des effets du vieillissement de la population, afin d'être en mesure d'offrir des services mieux adaptés, notamment en matière de santé et de logement, ainsi que des pratiques prometteuses visant à améliorer les perspectives d'avenir des enfants autochtones ;
  - les nombreuses discussions entre les premiers ministres des provinces et des territoires concernant les changements climatiques et leur souci d'intégrer une perspective climatique aux initiatives du CDF, qu'il s'agisse de développement économique, d'innovation, d'énergie ou d'infrastructures ;
  - des rencontres tenues avec des spécialistes internationaux pour discuter des défis que pose le réchauffement climatique, y compris en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de la mise en valeur du rôle des États fédérés dans la lutte contre les changements climatiques ;
  - la divulgation, le 8 septembre 2015, de l'identité des lauréats et lauréates du 11e Prix d'alphabétisation du CDF. Ce prix, décerné dans chaque province et chaque territoire, souligne des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et l'excellence en matière d'alphabétisation et de littératie ;
  - l'appel public, effectué pendant la campagne électorale fédérale, aux chefs des principaux partis fédéraux afin qu'ils prennent position sur la question des changements climatiques, notamment sur la réduction des GES et la transition vers une économie sobre en carbone.

Sommet de Québec sur les changements climatiques

- Le 14 avril 2015, au terme du Sommet de Québec sur les changements climatiques, les premiers ministres des provinces et des territoires ont adopté une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à travailler ensemble afin de favoriser la transition vers une économie plus sobre en carbone : la Déclaration des premiers ministres des provinces et des territoires (aussi appelée Déclaration de Québec) ;

- Le Sommet a été l'occasion de prendre connaissance des meilleures pratiques existantes et des solutions d'avenir en matière de lutte contre les changements climatiques, ainsi que de discuter avec des conférenciers de renommée internationale dans le domaine, dont M[me] Christiana Figueres, secrétaire générale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Réunion des premiers ministres

- Le 3 mars 2016, les premiers ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté la Déclaration de Vancouver portant sur la croissance propre et les changements climatiques ;
- Ces derniers ont convenu d'amorcer des travaux visant à soutenir l'élaboration d'un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ce cadre permet au Canada de respecter ses engagements internationaux pris en vertu de l'Accord de Paris sur le climat.

Réunion commune des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario

- Les deux gouvernements ont convenu de faire la promotion de l'innovation à faibles émissions de carbone et de positionner la région comprenant le Québec et l'Ontario en tant que marché vert de premier plan et comme pôle d'innovation. Ils ont également convenu de poursuivre leurs efforts afin d'accroître la reconnaissance mondiale de leurs forêts aménagées de manière durable et des produits du bois respectueux de l'environnement auprès des acheteurs potentiels et acteurs clés ;
- Un nouveau protocole d'entente visant à explorer le potentiel de croissance du commerce d'électricité a été établi, lequel pourrait permettre à l'Ontario de profiter des ressources énergétiques du Québec, soit une électricité propre et renouvelable, pour combler sa demande en énergie ;
- Au cours de la réunion du 11 septembre 2015, à Québec, les deux gouvernements ont signé une nouvelle entente sur la collaboration actuelle et future relative aux changements climatiques et aux mécanismes de marchés, pour réduire les émissions des GES et favoriser l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cette entente prévoit l'harmonisation de la réglementation relative aux marchés du carbone.

Objectif gouvernemental 24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
Objectif ministériel 6	Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.
Action 8	Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.
Indicateur	Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.

Cibles	Dix activités d'ici 2015.
Résultats	Le Ministère poursuit ses efforts de dépassement en matière de développement durable, en vue de mettre à l'honneur des personnes qui, par leurs réalisations exceptionnelles, contribuent au développement et au rayonnement du Québec. Entre autres, les insignes-boutonnières des grades supérieurs (officier et grand officier) de l'Ordre national du Québec (ONQ) ont été rendus plus percutants visuellement, et les cérémonies de remise des insignes ont été améliorées sur le plan de la présentation, notamment par le recours à un nouveau coussin d'apparat et à un drapeau de l'ONQ plus présent. De façon particulière, le Ministère a : ○ Tenu la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'ONQ à l'intention de Québécois et Québécoises ; ○ Tenu deux cérémonies de remise des insignes de l'ONQ à l'intention de personnalités étrangères ; ○ Mis en œuvre d'une campagne publicitaire autour de l'appel annuel public de candidatures pour les nominations québécoises 2016 ; ○ Diffusé un numéro du bulletin d'information de l'ONQ (versions papier et électronique) mettant en valeur les membres de l'Ordre sous divers aspects ; ○ Diffusé huit numéros de l'infolettre de l'ONQ (version électronique) se concentrant sur les activités des membres de l'Ordre.
Objectif gouvernemental 26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Objectif ministériel 7	Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.
Action 9 OVT	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.
Indicateurs et cibles	Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec.
Résultats	Cette année, 6 951 588 $ ont été accordés pour la réalisation de douze initiatives d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec, en vue de favoriser la création d'emplois et le développement social.

AUTRES RÉSULTATS

Depuis quelques années, le Ministère met à la disposition de son personnel le programme L'abonne BUS, en collaboration avec le Réseau de transport de la capitale et la Société de transport de Lévis. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux membres du personnel qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2016, 248 membres du personnel étaient inscrits au programme.

RÉSULTATS RELATIFS AUX MESURES EN FAVEUR DE L'OCCUPATION ET DE LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

OVT

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Dans le document *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires,* le Ministère s'est engagé à l'égard de la jeunesse et des communautés autochtones dans les mesures suivantes :

À l'égard de la jeunesse

- Consolider le soutien à Place aux jeunes en région (mesure 2.4)

Tableau 8 – Soutien à Place aux jeunes en région, pour la période 2015-2016*

Nombre de jeunes en soutien individuel à distance	3 875
Nombre de jeunes ayant participé aux séjours exploratoires	345
Nombre de jeunes établis en région	388

* Au 30 septembre 2015

- Soutenir des initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale (mesure 9.4)

Tableau 9 – Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale, pour la période 2015-2016

Nombre de rencontres effectuées	2 805
Nombre de personnes cibles	145 061

- Consolider le programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (mesures 9.16)

Tableau 10 – Consolidation du programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, pour la période 2015-2016

Nombre de rencontres effectuées	8 181
Nombre de personnes cibles	268 652

- Favoriser la persévérance et la réussite scolaires à travers le programme IDÉO 16-17 (mesure 10.5)

Tableau 11 – Résultats du programme IDÉO 16-17 favorisant la persévérance et la réussite scolaire, pour la période 2015-2016

Nombre de carrefours jeunesse-emploi offrant IDÉO 16-17	110
Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes ayant signé une entente	2 961
Nombre de jeunes ayant intégré un emploi	696
Nombre de jeunes ayant intégré une formation	435
Nombre de jeunes inscrits en persévérance scolaire	3 335
Nombre de jeunes en rétablissement personnel	331

- Déployer l'initiative de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle (mesure 10.7)

Tableau 12 – Résultats de l'initiative de cybermentorat, pour l'exercice 2015-2016

Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes inscrits	21 266
Nombre cumulatif de cybermentors	2 151
Nombre moyen de messages échangés par accompagnement	3,2

Le nombre de jeunes des centres jeunesse ayant bénéficié, en 2015-2016, du programme Qualification des jeunes sera connu au cours de l'automne 2016 (mesure 10.8).

À l'égard des communautés autochtones

- Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités (mesure 3.1)

Dans l'optique de promouvoir des relations harmonieuses entre les communautés autochtones et les municipalités, le Ministère et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrivent et diffusent des expériences probantes de collaboration qui se déroulent dans les localités du Québec, lesquelles peuvent servir d'inspiration à d'autres collectivités.

En 2015-2016, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee Baie-James et le Gouvernement du Québec, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones (mesure 3.2)

Le Ministère est responsable de la diffusion d'une formation auprès du personnel du secteur public, laquelle inclut un volet d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones. En 2015-2016, des contraintes en matière de ressources humaines et financières ont toutefois affecté l'offre de formation. Les efforts ont porté sur la refonte des séances de sensibilisation.

SECTION 03

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

La présente section regroupe les renseignements sur les ressources humaines, informationnelles et financières du Ministère. Elle constitue une présentation chiffrée du portrait du personnel du Ministère et de son environnement.

LA RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait un total de 1 130 personnes à son emploi, dans des postes réguliers ou occasionnels. La variation de l'effectif en poste[1] par rapport à 2014-2015 s'explique principalement par l'intégration de tous les employés et employées en communication des ministères, lesquels se retrouvent sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale du Ministère, depuis le 1er avril 2015.

Tableau 13 – Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2016 de chaque année

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2015-2016	2014-2015	Écart (%)
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	984	405	143,0
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	51	56	-8,9
Programme 4 : Affaires autochtones	44	43	2,3
Programme 5 : Jeunesse	26	27	-3,7
Programme 6 : Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	18	16	12,5
Programme 7 : Implantation de la Stratégie maritime	7	5	40,0
Programme 8 : Plan Nord	s. o.*	16	s. o.
Total	1 130	568	98,9

* En cours d'année, la majorité du personnel affecté au Secrétariat au Plan Nord a été transféré à la nouvelle Société du Plan Nord, cinq personnes demeurant au Ministère (Programme 2).

1. L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2016 et non au nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisés.

Tableau 14 – Répartition de l'effectif utilisé (exprimé en ETC) au 31 mars de chaque année

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2015-2016	2014-2015	Écart (%)
Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	900,9*	380,4	136,8
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	47,6	52,2	-8,8
Programme 4 : Affaires autochtones	41,2	42,3	-2,6
Programme 5 : Jeunesse	26,1	26,9	-3,0
Programme 6 : Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	16,3	16,3	0
Programme 7 : Implantation de la Stratégie maritime	5,2	3,6	44,4
Programme 8 : Plan Nord	s. o.	12,8	s. o.
Total	1 037,3	534,5	94,1

* Incluant 18,6 ETC, à la suite du transfert du personnel du Secrétariat au Plan Nord vers la Société du Plan Nord.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

L'utilisation des ressources en matière de formation et de développement du personnel est couverte dans l'axe relatif au développement des compétences, lequel se retrouve dans la présentation des résultats en lien avec l'orientation 3 (Promouvoir l'excellence au cœur d'une organisation performante du Plan stratégique).

Les données relatives à la formation et au développement du personnel sont présentées pour une période de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembr 2015, comme prévu dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 15 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champs d'activité

Champ d'activité	Année civile	
	2015 ($)	2014 ($)
Favoriser le développement des compétences	189 657	211 631*
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	67 576	66 442
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	3 154	42 617
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	6 521	-
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	15 680	10 022
Total	282 588	330 712

* En 2014-2015, ce champ d'activité était combiné avec celui qui est relatif à l'intégration du personnel et au cheminement de carrière. Cette somme couvre donc ces deux champs.

Tableau 16 – Portrait des dépenses en formation

	Année civile	
	2015	2014
Proportion de la masse salariale	0,41 %	0,65 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	0,5	1,1
Somme allouée par personne	228 $	461$

Tableau 17 – Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Étudiant, stagiaire
2015	168	303	107	5
2014	175	398	186	-

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours du présent exercice financier, 33 employés et employées ont pris leur retraite, alors qu'en 2014-2015, on en dénombrait 25. L'ajout des effectifs en communication au cours de l'année a ainsi influé sur ce nombre.

Tableau 18 – Nombre d'employés et employées ayant pris leur retraite, par catégories d'emploi au 31 mars de chaque année

Année	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Total
2015-2016	2	20	11	**33**
2014-2015	6	12	7	**25**

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Le taux de départ volontaire du personnel est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés et employées réguliers qui ont volontairement quitté l'organisation (retraite, mutation, promotion, etc.) et le nombre moyen d'employés et employées. La baisse observée en 2015-2016 s'explique principalement par l'ajout des effectifs en communication au sein du Ministère. Cette intégration offre plus de possibilités de mobilité au sein de l'organisation (affectation). Ces mouvements internes du personnel sont exclus du calcul du taux de départ volontaire.

Tableau 19 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Année	Taux de départ volontaire (%)
2015-2016	6,9*
2014-2015	12,4
2013-2014	18,3

* Pour une période de neuf mois, soit du 1er avril au 31 décembre 2015.

MOBILISATION DU PERSONNEL ET CLIMAT DE TRAVAIL

Soucieux de la qualité du climat de travail, le Ministère a maintenu sa pratique de tenir une rencontre d'accueil et de formation à tous les employés et employées qui entrent en fonction au sein de l'organisation, laquelle couvre divers volets, dont la gestion des conflits et le harcèlement. Par ailleurs, plusieurs activités de sensibilisation au climat de travail et à la mobilisation ont été réalisées, dont la diffusion de capsules sur l'intranet concernant la promotion de la santé et le bien-être au travail ainsi que la promotion des politiques ministérielles sur la santé globale des personnes.

AIDE AUX EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES

Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service d'aide, d'accompagnement et de référence confidentiel. Il s'adresse à tous les employés et à toutes les employées, peu importe leur catégorie ou leur statut d'emploi, vivant des difficultés personnelles ou professionnelles qui peuvent affecter leur bien-être, leur équilibre ou leur rendement au travail.

Tableau 20 – Nombre d'employés et employées ayant eu recours au PAE au 31 mars de chaque année

Année	Personnes
2015-2016	183
2014-2015	95
2013-2014	93
2012-2013	89

En 2015-2016, 183 personnes ont eu recours au PAE. Au 1er avril 2015, l'intégration de tous les employés et employées en communication des ministères au sein du Ministère a eu pour effet d'augmenter son effectif et d'influer sur le nombre de participants et participantes à ce programme.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CRÉDITS

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du Ministère s'applique aux sept programmes suivants :

- Programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) : regroupe les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi ;
- Programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) : regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions ;
- Programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) : regroupe les crédits nécessaires à la coordination des relations du Gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada et à la promotion de la francophonie ;
- Programme 4 (Affaires autochtones) : regroupe les crédits visant à assurer la coordination, le développement et la mise en œuvre des politiques, des ententes et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones ;
- Programme 5 (Jeunesse) : regroupe les crédits visant à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse ainsi qu'à consulter et à soutenir les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise ;
- Programme 6 (Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques) : regroupe les crédits visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions et à bonifier ainsi qu'à promouvoir les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ;
- Programme 7 (Implantation de la Stratégie maritime) : regroupe les crédits visant à stimuler le développement économique et durable des régions côtières, notamment dans les secteurs du transport maritime, du tourisme, des pêches et de l'aquaculture, de la recherche et du développement des technologies ainsi que de la formation de la main-d'œuvre.

DÉPENSES

Le tableau 21 présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2015-2016 ainsi que les dépenses réelles de 2014-2015 pour les activités relevant du Ministère. Le budget initialement alloué au Ministère pour l'exercice 2015-2016 était de 404,7 millions de dollars, alors que le budget modifié s'élève à 396,3 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation d'initiatives de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

Tableau 21 – Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par secteurs d'activité

Programme	Budget de dépenses 2015-2016 (000 $)	Dépenses probables 2015-2016 (000 $)	Dépenses réelles 2014-2015 (000 $)	Écart* (000 $)	Variation** (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	798,8	797,6	752,5	45,1	6,0
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	87 519,9	80 294,6	53 331,4	26 963,2	50,6
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	12 744,4	11 230,9	13 268,5	(2 037,6)	(15,4)
Programme 4 : Affaires autochtones	251 446,1	250 415,9	248 938,3	1 477,6	0,6
Programme 5 : Jeunesse	33 328,2	32 710,2	39 450,1	(6 739,9)	(17,1)
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	7 959,6	7 554,5	7 954,6	(400,1)	(5,0)
Programme 7 : Implantation de la Stratégie maritime	2 500,1	1 074,5	540,8	533,7	98,7
Total	396 297,1	384 078,2	364 236,2	19 842,0	5,4

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.
**Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

ANALYSE

L'augmentation des dépenses du Ministère de 19,8 millions de dollars en 2015-2016 par rapport à 2014-2015 s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 45 100 $ au programme 1 est attribuable aux éléments relatifs à la rémunération du personnel affecté à la mission du cabinet du lieutenant-gouverneur.
- Une augmentation de près de 27 millions de dollars au programme 2 s'explique principalement par l'intégration de tous les effectifs en communication au sein du Ministère. Cette transition a impliqué des transferts de crédits et de postes (33,4 millions de dollars) provenant d'autres programmes du gouvernement.
- Une diminution d'un peu plus de 2 millions de dollars au programme 3, attribuable à la baisse des subventions accordées (1,2 million de dollars), à des dépenses moindres dans les représentations du Québec au Canada (603 000 $) dues principalement à la fermeture du bureau à Ottawa et de l'antenne à Vancouver ainsi qu'à une diminution des indemnités de départ pour le personnel du cabinet ministériel (222 500 $).
- Une augmentation d'environ 1,5 million de dollars au programme 4 découlant principalement des éléments suivants : le Financement global de l'Administration régionale Kativik (7,1 millions

de dollars), l'entente avec les Cris « la Paix des braves » (3,6 millions de dollars), l'entente avec le Nunavik « Sanarrutik » (0,8 million de dollars), le Financement global des villages nordiques (1,4 million de dollars), les ententes Fonds d'initiatives autochtones et Fonds d'initiatives autochtones II (-1,4 million de dollars) et, finalement, l'entente avec les Cris de Mistissini (-10 millions de dollars).

- Une diminution d'un peu plus de 6,7 millions de dollars au programme 5, attribuable en majeure partie au transfert vers d'autres ministères pour financer des ententes liées à la jeunesse (-4,5 millions de dollars) et à la fin d'ententes venues à échéance (-2,2 millions de dollars).
- Une diminution de 40 100 $ au programme 6 découlant de l'abolition d'un cabinet ministériel en avril 2014.
- Une augmentation de 533 700 $ au programme 7, notamment attribuable à la croissance des mandats en matière de stratégie maritime.

Le tableau 22 présente les dépenses probables pour l'année 2015-2016, ventilées par catégories. Une proportion de 63,5 % des dépenses du Ministère est attribuable aux transferts effectués par les Affaires autochtones (243,9 millions de dollars). De plus, 18 % sont attribuables à la rémunération du programme 2 (69,3 millions de dollars), qui comprend notamment les effectifs en communication des ministères (41,4 millions de dollars). Finalement, 7,9 % sont attribuables aux transferts effectués par le Secrétariat à la jeunesse. Ces trois postes représentent près de 90 % des dépenses totales du Ministère.

Tableau 22 – Répartition des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes et supercatégories, pour l'année 2015-2016

Programme	Rémunération (000 $)	Fonctionnement* (000 $)	Transfert (000 $)	Dépenses probables (000 $)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	788,0	9,6	-	797,6
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69 271,1	10 549,1	474,4	80 294,6
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	5 294,8	1 882,4	4 053,7	11 230,9
Programme 4 : Affaires autochtones	3 772,3	2 744,7	243 898,9	250 415,9
Programme 5 : Jeunesse	1 764,4	674,6	30 271,2	32 710,2
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	6 256,3	1 298,2	-	7 554,5
Programme 7 : Implantation de la Stratégie maritime	647,9	326,7	99,9	1 074,5
Total	87 794,8	17 485,3	278 798,1	384 078,2

* Le fonctionnement inclut l'amortissement et la provision pour créances douteuses.

INVESTISSEMENTS

La réduction des dépenses d'investissement en 2015-2016 s'explique principalement par l'investissement additionnel effectué en 2014-2015 pour la migration vers la téléphonie IP, soit 247 100 $.

Tableau 23 – Dépenses d'investissement du ministère du Conseil exécutif, par programmes

Programme	Budget d'investissement (000 $)	Investissements probables en 2015-2016 (000 $)	Investissements réels en 2014-2015 (000 $)	Écart* (000 $)	Variation** (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	-	-	-	-	-
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	670,1	241,4	767,0	(525,6)	(68,5)
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	103,0	-	36,0	(36,0)	(100,0)
Programme 4 : Affaires autochtones	-	-	-	-	-
Programme 5 : Jeunesse	-	-	-	-	-
Programme 6 : Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	100,0	36,6	9,0	27,6	306,7
Programme 7 : Implantation de la Stratégie maritime	-	-	-	-	-
Total	873,1	278,0	812,0	(534,0)	(65,8)

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.
**Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Tableau 24 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2015-2016

	Dépenses et investissements prévus (000 $)	Dépenses et investissements réels, (000 $)	Explications sommaires des écarts
Activités d'encadrement	285,40	259,96	Poste vacant, d'avril à novembre 2015
Activités de continuité	3 470,70	3 079,83	Réduction des coûts en télécommunications et en matière d'acquisition de matériels et de logiciels
Projet	0	12,28	Prolongation de l'implantation de la téléphonie IP jusqu'en juillet 2015 afin de s'adapter à la disponibilité de la clientèle
Total	3 756,10	3 352,07	

Source : Section « Grand total des ressources informationnelles » du Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles (BARRI).

Tableau 25 – État d'avancement du principal projet en ressources informationnelles, pour la période 2015-2016

Projet	Avancement	État
Téléphonie IP	100 %	Terminé

Source : Section « Projets » du BARRI.

Tableau 26 – Ressources affectées au principal projet en ressources informationnelles, pour la période 2015-2016

Projet	Ressources humaines prévues* (ETC)	Ressources humaines utilisées* (ETC)	Ressources financières prévues** (000 $)	Ressources financières utilisées** (000 $)	Explication sommaire de l'écart
Téléphonie IP	0	0,20	0	1,43	Prolongation de l'implantation

Source : Section « Projets » du BARRI.
* Les coûts correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.
**Les coûts incluent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

BONIS AU RENDEMENT

BONIS AU RENDEMENT AU PERSONNEL D'ENCADREMENT POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1ER AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

En raison du dépôt du projet de loi nº 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015, et de sa portée rétroactive pour 2015-2016, aucun boni fondé sur le rendement ou ajustement forfaitaire n'a pu être accordé aux membres du personnel d'encadrement. Le Ministère s'est conformé à cette exigence.

AUTRES EXIGENCES

SECTION 04

La présente section comporte des renseignements sur des exigences législatives et gouvernementales auxquelles le Ministère doit répondre en matière de reddition de comptes.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de groupes cibles (communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Le Ministère priorise l'atteinte de ces objectifs en procédant au repérage de candidatures membres de ces groupes cibles lors des processus de dotation, tout en rappelant aux gestionnaires les programmes d'accès à l'égalité et les modalités favorisant leur intégration. Le plan d'embauche pour les personnes handicapées concourt également à l'atteinte de ces objectifs.

Tableau 27 – Embauche totale au cours de la période 2015-2016, par statuts d'emploi

Nombre	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées	25	131	51	24	**231**
Personnes en poste au 31 mars 2016	975	155	31	12	**1173**

Au cours de l'année, le Ministère a procédé à l'embauche de six membres de groupes cibles sur un poste régulier, ce qui correspond à un taux d'embauche de 24 %. Alors que le taux d'embauche pour l'ensemble des membres des groupes cibles, par rapport à l'embauche totale de tous les statuts d'emploi, s'élève à 6,1 %.

Tableau 28 – Embauche des membres des groupes cibles en 2015-2016

Statut d'emploi	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Embauche totale parmi le groupe cible	Taux d'embauche, par statuts d'emploi (%)
Régulier	25	5	-	-	1	**6**	**24,0**
Occasionnel	131	3	-	-	1	**4**	**3,1**
Étudiant	51	4	-	-	-	**4**	**7,8**
Stagiaire	24	-	-	-	-	**-**	**-**
Total	231	12	-	-	2	14	6,1

Tableau 29 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi au 31 mars de chaque année

Statut d'emploi	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Régulier (%)	24,0	15,4	23,1
Occasionnel (%)	3,1	4,3	7,6
Étudiant (%)	7,8	5,3	8,7
Stagiaire (%)	-	-	-

En 2015-2016, le taux de représentativité des communautés culturelles dans le Ministère s'élève à 6,2 %, se rapprochant de la cible gouvernementale de 9 % pour l'effectif régulier. Durant la même période, le taux de représentativité des personnes handicapées est passé à 2,1 %, dépassant ainsi la cible ministérielle de 2 % concernant l'effectif régulier.

Tableau 30 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier en 2015-2016, par catégories d'emploi

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents et agentes de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	5	4,8	34	5,5	8	4,8	13	14,9	-	-	-	-	**60**	**6,2**
Autochtones	-	-	4	0,7	2	1,2	1	1,1	-	-	-	-	**7**	**0,7**
Anglophones	-	-	10	1,6	1	0,6	2	2,3	-	-	-	-	**13**	**1,3**
Personnes handicapées	1	1,0	6	1,0	5	3,0	8	9,2	-	-	-	-	**20**	**2,1**

* Personnel professionnel : y compris les avocats et conseillers en gestion des ressources humaines.

Graphique 2 – Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier en 2015-2016, par catégories d'emploi

Tableau 31 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés et employées réguliers dans le groupe cible en 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2016 (%)	Nombre d'employés et employées réguliers dans le groupe cible en 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2015 (%)	Nombre d'employés et employées réguliers dans le groupe cible en 2014	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2014 (%)
Communautés culturelles	60	6,2	26	5,1	28	5,3
Autochtones	7	0,7	3	0,6	2	0,4
Anglophones	13	1,3	6	1,2	6	1,1
Personnes handicapées	20	2,1	6	1,2	6	1,1

FEMMES

Tableau 32 – Taux d'embauche des femmes en 2015-2016, par statuts d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées en 2015-2016	25	131	51	24	**231**
Nombre de femmes embauchées	19	106	33	14	**172**
Taux d'embauche des femmes (%)	76,0	80,9	64,7	58,3	**74,5**

Graphique 3 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2015-2016

Tableau 33 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2015-2016, par catégories d'emploi

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents et agentes de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	104	617	167	87	-	-	**975**
Femmes	55	413	119	76	-	-	**663**
Taux de représentativité des femmes (%)	52,9	66,9	71,3	87,4	-	-	**68,0**

* Personnel professionnel : y compris les avocats et conseillers en gestion des ressources humaines.

PERSONNES HANDICAPÉES

Tableau 34 – Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées : nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de ce programme

Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)	Automne 2013 (cohorte 2014)
1*	Aucun	Aucun

* Un projet a été soumis et retenu par le Centre de services partagés du Québec en novembre 2015. Celui-ci démarrera au cours du prochain exercice.

Tableau 35 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées : nombre de nouveaux participants et participantes au programme accueillis

2015-2016	2014-2015	2013-2014
Aucun	Aucun	Aucun

Au cours de 2015, le Ministère a renouvelé son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Plusieurs mesures, dont la consolidation du Comité ministériel à l'égard des personnes handicapées et la parution de nouvelles de sensibilisation dans l'intranet du Ministère, démontrent l'implication active de l'organisation dans l'objectif d'intégration de ce groupe cible.

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès de ses unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'exercice, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a reçu 133 demandes d'accès à l'information, soit une hausse notable de 40 % par rapport à 2014-2015.

Les statistiques suivantes tiennent compte de quatre demandes de la période 2014-2015 qui ont obtenu une réponse après le 1er avril 2015 et excluent les huit demandes en instance de décision au 31 mars 2016. Au total, 129 dossiers sont donc officiellement recensés aux fins de traitement dans le présent rapport :

- Quelque 89 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 38 l'ont été dans un délai de trente jours, alors que 2 demandes ont été traitées selon les délais prescrits à l'article 49 de la Loi.
- Au total, 58 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 10 ont fait l'objet d'un refus total, 10 autres ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 39 ont été dirigés vers d'autres ministères et organismes, leur demande relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et 11 demandes visaient des documents non détenus par le Ministère. Un demandeur n'a pu être joint afin de donner suite à sa requête.
- Seulement 4 demandes ont fait l'objet de demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Aucune demande n'a nécessité la mise en place de mesures d'accommodement.

Les articles suivants de la Loi ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :

- L'article 15 concernant le droit d'accès ;
- L'article 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales ;
- Les articles 23, 24 et 25 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie ;
- L'article 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique ;
- Les articles 33, 34, 37 et 39 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques.

Certains renseignements ont également été retenus en fonction des articles 53, 54 et 57 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

De plus, onze demandes d'accès à l'information ont été traitées par la responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Parmi celles-ci, huit ont été traitées dans un délai de vingt jours et trois l'ont été dans un délai de trente jours.

- Au total, une demande a été refusée, deux ont reçu une réponse favorable, quatre ont fait l'objet d'une acceptation partielle et pour quatre autres, le Secrétariat ne disposait d'aucun document ;
- Les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 9, 14, 18, 19, 23, 31, 32, 33, 34 et 38 de la Loi ;
- Une demande d'accès a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information ;
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tout au long de l'année 2015-2016, le Ministère a maintenu à jour un site Web (http://www.acces.mce.gouv.qc.ca) permettant la diffusion des documents et renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Le Ministère offre également un volet concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans ses séances d'accueil aux nouveaux employés et nouvelles employées. Cette année, trois séances ont été offertes, les 30 avril et 24 septembre 2015 ainsi que le 4 février 2016.

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée le 29 janvier 2014 en vertu du décret 32-2014, a remplacé les Règles sur l'allègement des normes de nature législative ou réglementaire (décret 111-2005 du 18 février 2005). Selon la Politique, les ministères et organismes sont les premiers responsables de sa mise en œuvre (art. 14).

La ministre qui a la responsabilité de l'allègement réglementaire et administratif est chargée de produire annuellement au Conseil exécutif un rapport sur la mise en œuvre et le suivi de la présente politique et des différentes mesures gouvernementales en matière d'allègement réglementaire et administratif (art. 21).

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Lancée en 2006, la politique intitulée Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait trace les grandes orientations gouvernementales en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour les dix prochaines années. Dans la foulée du premier plan d'action mis en œuvre en 2007-2011, le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2015 poursuit les engagements initialement pris. Celui-ci a été prolongé jusqu'au 31 mars 2016.

Parmi les actions structurantes auxquelles les ministères et organismes sont associés, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre les deux mesures suivantes :

- Soutenir financièrement les projets lancés par les femmes autochtones (mesure 54) ;
- Atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien (mesure 89).

Les principaux programmes de financement de projets autochtones, gérés par le Ministère, soutiennent notamment l'entrepreneuriat des femmes autochtones, et ce, en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale considérée par le Gouvernement du Québec – et ses sociétés d'État – en ce qui a trait aux dépenses admissibles. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement s'élève à 95 % du coût du projet dans le cadre de ces programmes. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones (2006-2016) a permis d'investir 2,9 millions de dollars en entrepreneuriat féminin autochtone.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones II, le Ministère a notamment alloué, cette année, une somme de 230 000 $ à l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ), pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente quinquennale (2012-2017) et a été versée dans le cadre du volet Action communautaire de ce fonds.

En 2015-2016, le Ministère a également soutenu financièrement l'initiative Leadership féminin dans le monde politique de la FAQ, laquelle consiste en une série d'ateliers de formations itinérantes dans les différentes communautés autochtones du Québec. Des formations gratuites sont offertes aux femmes en vue de leur donner des outils pour qu'elles puissent se présenter à des postes politiques auprès des conseils de bande.

Un financement a également été attribué au Regroupement des femmes de la Côte-Nord pour l'organisation d'un forum de concertation autour d'enjeux de gouvernance et de participation féminine au cœur des milieux décisionnels, auquel plusieurs femmes autochtones ont participé. En matière de parité, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que les conseils d'administration de ces sociétés doivent être constitués à parts égales de femmes et d'hommes depuis le 14 décembre 2011.

Au 31 mars 2016, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 23 sociétés ou organismes visés par le Plan d'action gouvernemental s'élève à 50,2 %. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État a été atteinte dès 2012 et est maintenue depuis.

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES 2011-2016

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances de la société sur les plans local, régional et national. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2010. Un deuxième plan d'action s'applique à la période 2011-2016.

Le Ministère est engagé dans une action :

- Insérer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction (action 33).

L'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones comporte des éléments d'information et d'analyse relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes. Les recommandations ont été prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre 2012-2017 du programme renouvelé sous la dénomination Fonds d'initiatives autochtones II.

Le Programme IDÉO 16-17 est une mesure d'accompagnement personnalisée ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et de 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. Les agents et agentes IDÉO 16-17 travaillent au sein des 111 carrefours jeunesse-emploi de la province. Le Ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme favorisera l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

En juillet 2015, le Ministère a transmis au Secrétariat à la condition féminine son bilan des actions en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, dans le cadre du Programme IDÉO 16-17.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours de l'exercice financier, le Ministère a pris la décision d'entreprendre des démarches en vue de constituer un comité permanent, à la demande de l'Office québécois de la langue française. Une mandataire a été nommée à cet effet, ainsi qu'une adjointe.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Le Ministère, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, répond aux questions relatives à l'application de sa politique ou pouvant relever de la Charte québécoise de la langue française. Ces questions peuvent provenir de son personnel ou des différentes unités administratives qui le composent. Un service linguistique est accessible pour tout le personnel du Ministère ainsi que pour les unités administratives. Les coordonnées sont facilement repérables dans l'intranet. Toutes les questions concernant la langue française qui sont soumises à ce service reçoivent une réponse dans un court délai.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques.

- La majorité des textes et des documents émis par le Ministère et ses unités administratives est soumise à une révision linguistique, ainsi que les allocutions du premier ministre et des ministres.

- Les différents textes publiés sur le site Web du premier ministre et les sites des unités administratives constituant le Ministère sont révisés.
- L'intranet du Ministère a subi une refonte en début d'exercice, et tout son contenu a été soumis à une révision linguistique. Les actualités qui y sont publiées ainsi que les modifications aux différentes sections font systématiquement l'objet d'une révision.

Divers outils sont également accessibles pour le personnel du Ministère :

- Des capsules linguistiques mensuelles traitant de différentes règles de français sont publiées dans l'intranet ministériel, et de courtes chroniques traitant d'une difficulté plus précise, appelées « Clins d'œil », y sont aussi publiées sporadiquement.
- Différents outils en ligne sont mis à la disposition du personnel occupant du Ministère, dans l'intranet ministériel, notamment, la Banque de dépannage linguistique, le grand dictionnaire terminologique, un dictionnaire des synonymes, un dictionnaire des conjugaisons, la Politique linguistique.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Comme prévu dans la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte des renseignements relatifs à son effectif, de même qu'à tout contrat de service comportant une somme de 25 000 $ ou plus.

Tableau 36 – Répartition de l'effectif pour la période 2015-2016

	ETC	Nombre d'employés et employées
Personnel d'encadrement	98,3	104
Personnel professionnel	645,3	719
Personnel infirmier	-	-
Personnel enseignant	-	-
Personnel de bureau, technicien et assimilé	292,8	306
Agents et agentes de la paix	-	-
Ouvriers et ouvrières, personnel d'entretien et de service	1	1
Étudiants, étudiantes et stagiaires*	s. o.	43
Total	1 037,4	1 173

* Les étudiants et étudiantes et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif fait par le Conseil du trésor.

Tableau 37 – Contrats de service dont la somme est de 25 000 $ et plus, pour la période 2015-2016

	Nombre	Valeur (000 $)
Contrats de service avec une personne physique*	5	595,5
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique**	5	888,8
Total des contrats de service	**10**	**1 484,3**

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
**Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

MESURES PRISES POUR RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec à l'égard du Ministère n'est en cours.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Les ministères et organismes sont ainsi tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le Ministère n'offre aucun service tarifé. Les programmes de financement administrés par celui-ci ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, ceux-ci ayant des objectifs communautaires ou de développement social.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le Ministère adhère aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor en 2011 :

- Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01) ;
- Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) ;
- Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03).

Des efforts se poursuivent de façon continue afin de répondre aux exigences qui s'appliquent pour ses sites Web.

Éléments	Explications
Liste des sections ou sites Web non conformes	○ Sites Web du Ministère, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, Secrétariat aux emplois supérieurs et Secrétariat aux affaires autochtones ; ○ Certains documents téléchargeables dans les sites Web des autres unités administratives.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	○ Refonte du site Web du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes en mai 2015 ; ○ Nouvelle version accessible de la Politique québécoise de la jeunesse dans le site Web du Secrétariat à la jeunesse ; ○ Mise aux normes du site Web du Forum des communicateurs gouvernementaux ; ○ Lien qui pointe vers une page Accessibilité pour les sites Web non conformes ; ○ Lecteurs vidéo et audio accessibles pour les présentations avec support multimédia.
Liste des obstacles et des situations particulières	○ Court délai pour la formation du personnel du Ministère ; ○ Annulation d'une formation prévue par un fournisseur ; ○ Moratoire instauré par le Conseil des ministres pour tout projet de développement ou de refonte de sites Web qui ne sont pas en cours de réalisation.
Ressources mises à contribution	○ Rédacteurs de contenus du Ministère ; ○ Graphiste de la Direction des communications ; ○ Équipe Web de la Direction des communications ; ○ Logiciels pour tester l'accessibilité, dont Color Contrast Analyser, Jaws, NVDA, Web Accessibility Toolbar et le valideur W3C.
Prévision d'une refonte	Oui, pour le site privé du Secrétariat aux emplois supérieurs.
Élaboration d'un plan action	Non.
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui, offre d'accompagnement par la Direction des communications et information sur l'accessibilité offerte sur l'intranet ministériel.
Existence d'un cadre de gouvernance	Non.

ANNEXE – LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION EST CONFIÉE AU PREMIER MINISTRE, AU MINISTRE RESPONSABLE DES RELATIONS CANADIENNES ET DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, À LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET AU MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES AUTOCHTONES AU 31 MARS 2016

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre	○ Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18) • Règlement sur l'allocation forfaitaire des frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1) • Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1) ○ Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2) Fonctions relatives aux jeunes, prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1 ○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) À l'exception des sections II, III.1 et III.2 • Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) • Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 2) ○ Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34) ○ Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01) • Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)
Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne	○ Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1) ○ Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2) ○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) Section II
Lois et règlements dont l'application est confiée à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	○ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) • Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1) • Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) • Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)

	▪ Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4) ▪ Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5) ▪ Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6) ○ Code des professions (RLRQ, chapitre C-26) Section V.I du chapitre IV ○ Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1) ○ Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) ▪ Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1) ▪ Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2) ▪ Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3) ▪ Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)
Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones	○ Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031) ○ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) Section III.2 ○ Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1) ○ Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Cercle de la haute fonction publique 22

Tableau 2 – Séminaires 22

Tableau 3 – Activités d'intégration pour les nouveaux titulaires 23

Tableau 4 – Activités relatives au Programme de relève 23

Tableau 5 – Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2015-2016 34

Tableau 6 – Nombre de projets et sommes engagées dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones 48

Tableau 7 – Projet d'amélioration des processus 59

Tableau 8 – Soutien à Place aux jeunes en région, pour la période 2015-2016 68

Tableau 9 – Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale, pour la période 2015-2016 68

Tableau 10 – Consolidation du programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, pour la période 2015-2016 68

Tableau 11 – Résultats du programme IDÉO 16-17 favorisant la persévérance et la réussite scolaire, pour la période 2015-2016 69

Tableau 12 – Résultats de l'initiative de cybermentorat, pour l'exercice 2015-2016 69

Tableau 13 – Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2016 de chaque année 71

Tableau 14 – Répartition de l'effectif utilisé (exprimé en ETC) au 31 mars de chaque année 72

Tableau 15 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champs d'activité 73

Tableau 16 – Portrait des dépenses en formation 73

Tableau 17 – Jours de formation selon les catégories d'emploi 73

Tableau 18 – Nombre d'employés et employées ayant pris leur retraite, par catégories d'emploi au 31 mars de chaque année 74

Tableau 19 – Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel regulier 74

Tableau 20 – Nombre d'employés et employées ayant eu recours au PAE au 31 mars de chaque année 75

Tableau 21 – Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par secteurs d'activité 76

Tableau 22 – Répartition des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programmes et supercatégories, pour l'année 2015-2016 77

Tableau 23 – Dépenses d'investissement du ministère du Conseil exécutif, par programmes 78

Tableau 24 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2015-2016 79

Tableau 25 – État d'avancement du principal projet en ressources informationnelles, pour la période 2015-2016 79

Tableau 26 – Ressources affectées au principal projet en ressources informationnelles, pour la période 2015-2016 79

Tableau 27 – Embauche totale au cours de la période 2015-2016, par statuts d'emploi 82

Tableau 28 – Embauche des membres des groupes cibles en 2015-2016 82

Tableau 29 – Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statuts d'emploi au 31 mars de chaque année 82

Tableau 30 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier en 2015-2016, par catégories d'emploi 83

Tableau 31 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 84

Tableau 32 – Taux d'embauche des femmes en 2015-2016, par statuts d'emploi 84

Tableau 33 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2015-2016, par catégories d'emploi 85

Tableau 34 – Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées : nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de ce programme 85

Tableau 35 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées : nombre de nouveaux participants et participantes au programme accueillis 85

Tableau 36 – Répartition de l'effectif pour la période 2015-2016 89

Tableau 37 – Contrats de service dont la somme est de 25 000 $ et plus, pour la période 2015-2016 90

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne (projets par secteurs d'activité en 2015-2016).....29

Graphique 2 – Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier en 2015-2016, par catégorie d'emploi.....83

Graphique 3 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2015-2016.....84

Ministère
du Conseil exécutif
Québec

mce.gouv.qc.ca